



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

F

## CONSEIL

### Cent soixante-dixième session

13-17 juin 2022

### Stratégie de la FAO relative au changement climatique 2022-2031

#### Résumé

Le changement climatique est un défi mondial qui appelle une action globale et intersectorielle, y compris dans les systèmes agroalimentaires, laquelle doit être menée compte tenu de l'ensemble des objectifs et accords internationaux, notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (ci-après le «Programme 2030») et ses objectifs de développement durable universellement acceptés, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et l'Accord de Paris. L'action menée doit aussi plonger ses racines dans les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable. Pour accélérer sa contribution au Programme 2030, et conformément à ses mandats et avantages comparatifs, la FAO a élaboré une nouvelle Stratégie relative au changement climatique (ci-après «la Stratégie») pour les 10 prochaines années. Comme l'Accord de Paris, la Stratégie reconnaît que garantir la sécurité alimentaire et éliminer la faim sont des priorités fondamentales. Les systèmes agroalimentaires y sont présentés comme pouvant contribuer à la lutte contre le changement climatique, et elle recherche des complémentarités avec les missions d'autres organisations et les accords connexes.

La nécessité d'agir d'urgence pour contrer les effets du changement climatique sur les systèmes agroalimentaires n'a jamais été aussi flagrante, comme l'indiquent les derniers rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Il faut rendre les systèmes agroalimentaires plus résilients face aux impacts actuels et futurs du changement climatique en puisant dans les bonnes pratiques pour promouvoir des politiques, des plans et des mesures d'adaptation porteurs de transformation. L'Accord de Paris appelle à maintenir l'augmentation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et à poursuivre les efforts entrepris pour limiter la hausse des températures à 1,5 °C par rapport à ces mêmes niveaux. Des réductions rapides, profondes et durables des émissions mondiales de gaz à effet de serre sont donc nécessaires, y compris les émissions imputables aux systèmes agroalimentaires. Agir en faveur du climat de façon cohérente, selon que de besoin et en fonction de la situation et des capacités nationales, en passant par les systèmes agroalimentaires offre de grandes possibilités de porter à leur maximum les retombées positives des mesures d'adaptation et d'atténuation tout en réalisant d'autres objectifs de développement durable.

La FAO cherche à renforcer l'aide qu'elle apporte aux Membres en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets. Elle œuvre ainsi à la mise en place de systèmes agroalimentaires résilients face au climat et produisant peu d'émissions tout en s'efforçant de réaliser les objectifs de développement durable, en particulier l'élimination de la faim et de la

Les documents peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).

malnutrition. Il est indispensable de mener une action climatique aux niveaux mondial, régional, national et local dans les systèmes agroalimentaires pour les transformer de façon cohérente, en fonction du contexte et des moyens nationaux, ainsi que pour atteindre d'autres objectifs environnementaux, sociaux et économiques.

Les Membres de la FAO, qui avaient demandé à la cent soixante-sixième session du Conseil que «des consultations inclusives soient organisées avant la cent soixante-huitième session du Conseil pour amorcer l'élaboration de la nouvelle Stratégie de la FAO relative au changement climatique», en ont approuvé les grandes lignes et la feuille de route à la cent soixante-huitième session du Conseil. La FAO a donc élaboré sa nouvelle stratégie à l'aide d'un processus inclusif et consultatif auquel ont participé ses Membres, des experts de l'Organisation au Siège, dans les bureaux régionaux et sous-régionaux et dans les bureaux de pays, ainsi que des partenaires externes.

Cette nouvelle stratégie vient renforcer la Stratégie de la FAO relative au changement climatique publiée en 2017. Elle est alignée sur le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO et y contribue, conformément à la vision de l'Organisation, qui est celle d'un monde libéré de la faim et de la malnutrition où l'alimentation et l'agriculture aident à améliorer le niveau de vie de chacun, surtout des plus pauvres, de manière durable sur les plans économique, social et environnemental. Les principes qui guident la Stratégie et l'action de la FAO pour le climat mettent l'accent sur l'inclusivité, l'innovation, les partenariats, la science et les données factuelles ainsi que sur le refus des solutions toutes faites et une approche systémique, et placent en leur centre les agriculteurs, les éleveurs, les pêcheurs, les aquaculteurs, les populations tributaires des forêts, les personnes qui travaillent le long de la chaîne de valeur, les peuples autochtones, les jeunes, les femmes et les personnes en situation vulnérable.

Selon la vision privilégiée par la FAO dans sa Stratégie relative au changement climatique: *Les systèmes agroalimentaires sont durables, inclusifs, résilients et adaptables au changement climatique et à ses effets; ils contribuent à des économies à faible taux d'émissions et permettent aux générations actuelles et futures d'avoir accès à une nourriture saine, salubre et nutritive en quantité suffisante, ainsi qu'à d'autres produits et services agricoles<sup>1</sup>, en ne laissant personne de côté.*

L'action énoncée dans la Stratégie s'articule autour de trois piliers correspondant aux niveaux suivants:

**I. niveaux mondial et régional:** *renforcer les politiques et la gouvernance mondiales et régionales en matière de climat;*

**II. niveau national:** *renforcer la capacité qu'ont les pays d'agir pour le climat;*

**III. niveau local:** *intensifier l'action climatique sur le terrain.*

La Stratégie est exécutée sur la base d'un plan d'action réexaminé régulièrement comportant des cibles, des indicateurs, des délais, l'énoncé des responsabilités et un processus de suivi, ainsi que des stratégies pour le renforcement des capacités, la mobilisation de ressources et la communication. L'idée est de faire appel à des partenariats multipartites, notamment avec les organismes ayant leur siège à Rome et autres organismes du système des Nations Unies, des institutions financières et le secteur privé, ainsi qu'à des instruments tels que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire.

### Suite que le Comité du Programme et le Conseil sont invités à donner

**Le Comité du Programme** est invité à:

1. examiner la Stratégie de la FAO relative au changement climatique 2022-2031;
2. accueillir avec satisfaction le processus inclusif qui a présidé à son élaboration;
3. recommander au Conseil d'adopter la Stratégie.

<sup>1</sup> Les produits et services agricoles sont issus de systèmes fondés sur les cultures ou l'élevage, de la foresterie, de la pêche et de l'aquaculture, y compris les écosystèmes connexes.

**Le Conseil** est invité à approuver la Stratégie de la FAO relative au changement climatique 2022-2031.

*Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:*

M. Eduardo Mansur  
Directeur  
Bureau du changement climatique, de la biodiversité et de l'environnement  
Tél.: +39 06570 5978  
Courriel: [OCB-Director@fao.org](mailto:OCB-Director@fao.org)

## I. Introduction

1. Face à l'augmentation, en 2020, du nombre de personnes confrontées à la faim, qui se serait établi entre 720 millions et 811 millions<sup>2</sup>, et aux répercussions déjà tangibles du changement climatique et des phénomènes météorologiques extrêmes sur la sécurité alimentaire, la nutrition et la pauvreté, il devient beaucoup plus urgent de riposter au changement climatique. Les défis en matière de sécurité alimentaire et de nutrition n'ont fait que grandir en raison de la pandémie de covid-19 et des mesures qui ont été prises pour l'endiguer<sup>3</sup>. Les analyses actuelles indiquent que la faim et la malnutrition sous toutes ses formes<sup>4</sup> ne seront pas éradiquées d'ici à 2030 à moins que l'on ne prenne des mesures audacieuses pour accélérer les progrès et, surtout, accroître durablement la productivité et les revenus agricoles et lutter contre les inégalités concernant l'accès aux aliments sains et nutritifs qui sont à la base d'une alimentation saine tout en intensifiant l'action pour le climat<sup>5</sup>.

2. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (ci-après le «Programme 2030») est assorti d'objectifs de développement durable (ODD) universellement reconnus<sup>6</sup>. La Décennie d'action pour la réalisation des ODD appelle à accélérer la mise en œuvre de solutions face aux défis majeurs, souvent interdépendants, auxquels le monde est confronté, tels que la pauvreté, la faim, les inégalités, le changement climatique, l'appauvrissement de la biodiversité, la dégradation des écosystèmes et la désertification. Le rapport «Notre programme commun» du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies<sup>7</sup> présente la transformation des systèmes agroalimentaires<sup>8</sup> comme un domaine d'action clé et rappelle qu'il faut réaliser cette transformation de manière cohérente, selon que de besoin et en fonction de la situation et des capacités nationales.

3. La multiplicité et la complexité des causes des crises alimentaires qui apparaissent dans différentes régions du monde et touchent les pays en développement, en particulier les importateurs nets de denrées alimentaires, et leurs conséquences sur la sécurité alimentaire et la nutrition appellent une réponse globale et coordonnée à court, moyen et long termes de la part des gouvernements nationaux, de la société civile, du secteur privé et de la communauté internationale. Il est rappelé que l'insécurité alimentaire et la malnutrition ont pour causes profondes la pauvreté, l'accroissement des inégalités, l'inégalité et le manque d'accès aux ressources et aux possibilités de création de revenus, les effets du changement climatique et des catastrophes et les conflits, et que l'instabilité excessive des prix des denrées alimentaires reste préoccupante, celle-ci pouvant constituer un obstacle de taille à

---

<sup>2</sup> FAO, Fonds international de développement agricole (FIDA), Organisation mondiale de la Santé (OMS), Programme alimentaire mondial (PAM) et Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). 2021. *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2021: Transformer les systèmes alimentaires pour que la sécurité alimentaire, une meilleure nutrition et une alimentation saine et abordable soient une réalité pour tous*. Rome, FAO. <http://www.fao.org/3/cb4474fr/cb4474fr.pdf>.

<sup>3</sup> Voir la note 2 ci-dessus.

<sup>4</sup> FAO. 2021. *Stratégie et vision relatives aux activités de la FAO en matière de nutrition* (sous presse). Adoptées par le Conseil à sa cent soixante-sixième session, comme indiqué au paragraphe 24 b).

<sup>5</sup> L'action climatique se traduit par l'intensification des efforts consentis pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et renforcer la résilience et la capacité d'adaptation face aux impacts liés au climat (<https://sdghelpdesk.unescap.org/learn-more-about-climate-action>).

<sup>6</sup> Organisation des Nations Unies. 2015. *Transformer notre monde: Le Programme de développement durable à l'horizon 2030*. Adoption: Assemblée générale des Nations Unies (25 septembre 2015). Résolution 70/1 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

<sup>7</sup> Organisation des Nations Unies. 2021. *Notre programme commun: Rapport du Secrétaire général*. New York, Organisation des Nations Unies. [https://www.un.org/en/content/common-agenda-report/assets/pdf/Common\\_Agenda\\_Report\\_English.pdf](https://www.un.org/en/content/common-agenda-report/assets/pdf/Common_Agenda_Report_English.pdf).

<sup>8</sup> Le système agroalimentaire couvre le cheminement des produits alimentaires de la ferme à la table – y compris lorsque ces produits ont été cultivés, pêchés, récoltés, transformés, conditionnés, transportés, distribués, échangés, achetés, préparés, consommés ou éliminés. Il englobe également les produits non alimentaires qui constituent aussi des moyens d'existence et toutes les personnes, activités, investissements et choix qui jouent un rôle le long de la chaîne qui nous permet d'obtenir ces produits alimentaires et agricoles. Dans l'Acte constitutif de la FAO, le terme «agriculture» et ses dérivés englobent les pêches, les produits de la mer, les forêts et les produits bruts de l'exploitation forestière. <https://www.fao.org/3/nf693fr/nf693fr.pdf>.

la lutte contre la pauvreté et la faim ainsi qu'aux efforts consentis par les pays en développement pour parvenir à la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et atteindre les objectifs de développement fixés au niveau international, y compris les objectifs de développement durable et en particulier ceux qui visent à éliminer la faim et la malnutrition.

4. S'agissant du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires organisé par le Secrétaire général de l'ONU les 23 et 24 septembre 2021, ainsi que du Pré-Sommet, qui s'est déroulé à Rome du 26 au 28 juillet 2021, on rappellera que le résumé de la présidence et la déclaration d'action du Secrétaire général sur le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires ne sont pas des textes négociés.

5. Dans le cadre de son mandat<sup>9</sup>, la FAO œuvre pour remettre en bonne voie de réalisation les objectifs qui consistent à éliminer la faim et la malnutrition sous toutes ses formes (ODD 2), à éliminer la pauvreté (ODD 1) et à réduire les inégalités (ODD 10) d'ici à 2030, tout en assurant l'accès à une eau propre (ODD 6), une production et une consommation durables (ODD 12) et une gestion durable des ressources naturelles (ODD 14 et 15) et en misant sur les partenariats (ODD 17). Étant donné que les systèmes agroalimentaires dépendent fortement des conditions climatiques et environnementales, les mesures relatives à la lutte contre le changement climatique (ODD 13) sont essentielles pour atteindre ces objectifs et assurer la durabilité à long terme des systèmes agroalimentaires. La FAO a mis au point une nouvelle Stratégie relative au changement climatique pour les 10 prochaines années dans le cadre de sa contribution à l'accomplissement du Programme 2030.

6. La nouvelle Stratégie de la FAO relative au changement climatique est alignée sur les ODD, compte tenu des trois dimensions du développement durable, ainsi que sur les objectifs conjoints et la coopération établie dans le cadre du Programme 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba et de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et les principes qui y sont énoncés ainsi que, selon qu'il conviendra<sup>10</sup>, l'Accord de Paris sur les changements climatiques, notamment les paragraphes 2.1 et 2.2<sup>11</sup>, et les paragraphes pertinents du Pacte de Glasgow pour le climat, et l'on relève, à cet égard, les paragraphes 5 et 6 du document 1/CP.26 et les paragraphes 6 et 7 du document 1/CMA.3 (décisions relatives au Pacte de Glasgow pour le climat) ainsi que les paragraphes 17 et 18 du document 1/CP.26 et les paragraphes 22 et 23 du document 1/CMA.3, extrait des décisions de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris sur le Pacte de Glasgow pour le climat.

7. La FAO compte se servir de la Stratégie pour concourir à la mise en œuvre de l'Accord de Paris, comme il est énoncé au paragraphe 4, de façon cohérente et en tenant compte de la situation et

---

<sup>9</sup> Dans le préambule de l'Acte constitutif de la FAO, il est précisé que les États qui y adhèrent œuvrent pour améliorer le niveau de nutrition et les conditions de vie des populations placées sous leur juridiction respective; améliorer le rendement de la production et l'efficacité de la répartition de tous les produits alimentaires et agricoles; améliorer la condition des populations rurales; et, ainsi, contribuer à l'expansion de l'économie mondiale et libérer l'humanité de la faim.

<sup>10</sup> En particulier les principes relatifs au paragraphe sur l'adaptation.

<sup>11</sup> Article 2 de l'Accord de Paris: 2.1 Le présent Accord, en contribuant à la mise en œuvre de la Convention, notamment de son objectif, vise à renforcer la riposte mondiale à la menace des changements climatiques, dans le contexte du développement durable et de la lutte contre la pauvreté, notamment en:

a) contenant l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et en poursuivant l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, étant entendu que cela réduirait sensiblement les risques et les effets des changements climatiques;

b) renforçant les capacités d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques et en promouvant la résilience à ces changements et un développement à faible émission de gaz à effet de serre, d'une manière qui ne menace pas la production alimentaire;

c) rendant les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques.

2.2 Le présent Accord sera appliqué conformément à l'équité et au principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, eu égard aux différentes situations nationales.

des capacités nationales. La Stratégie répond à la nécessité d'aider tous les Membres, en particulier les pays en développement à définir et à appliquer leurs engagements climatiques, selon que de besoin et en coordination avec d'autres initiatives et mécanismes, en mettant l'accent sur la valeur ajoutée qu'apporte la FAO s'agissant des possibilités d'atténuation et d'adaptation liées aux terres, notamment par la promotion du transfert de technologies à des conditions arrêtées d'un commun accord, la mise en commun volontaire des données et des pratiques ainsi que des recherches sur l'adaptation au changement climatique, la promotion d'un accès plus équitable aux résultats de recherche et aux technologies aux niveaux national, régional et international, notamment grâce à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire, et un meilleur accès aux investissements et aux ressources financières.

8. La Stratégie vise à intensifier l'action climatique menée par la FAO pour aider les États Membres, si nécessaire, aux niveaux mondial, régional, national et local afin que l'on puisse faire face aux défis à court et long termes liés au climat, à la sécurité alimentaire, à la nutrition et à la pauvreté, qui sont de plus en plus nombreux, tout en tenant compte des principaux enjeux environnementaux. Compte tenu de la forte imbrication de ses effets, il convient de gérer le changement climatique d'une manière intégrée afin de maximiser les avantages et de réaliser les arbitrages nécessaires entre l'action pour le climat, d'autres aspects environnementaux importants et le développement socioéconomique durable.

9. À partir de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique de 2017<sup>12</sup> et des recommandations de l'évaluation ayant pour objet la contribution de la FAO à l'action climatique (ODD 13) et la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique de 2017<sup>13</sup>, la nouvelle Stratégie met l'accent sur l'importance qu'il y a à disposer de systèmes agroalimentaires efficaces, inclusifs, résilients et durables pour lutter contre le changement climatique. La Stratégie donne plus de poids aux efforts menés par l'Organisation pour réaliser l'ODD 13 et d'autres objectifs connexes et s'articule mieux avec le Programme 2030. Elle a vocation à couvrir un large éventail de défis interdépendants, parmi lesquels figurent l'appauvrissement de la biodiversité, la désertification, la dégradation de l'environnement, la nécessité de disposer de sources d'énergie accessibles et renouvelables, la sécurité alimentaire et la sécurité de l'approvisionnement en eau. La Stratégie examine les systèmes agroalimentaires et prend en compte tous les secteurs agricoles ainsi que les chaînes de valeur et les écosystèmes apparentés de façon globale, sachant qu'il importe d'assurer un équilibre entre les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable. Elle repose sur le recours aux meilleures données scientifiques et innovations disponibles et reconnaît l'importance qu'il y a à augmenter le financement et les investissements responsables<sup>14</sup> pour transformer les systèmes agroalimentaires de façon cohérente, en fonction de la situation et des capacités nationales.

Elle vise en outre à démarginaliser les femmes, les jeunes, les peuples autochtones et les personnes en situation vulnérable et à les faire participer à l'action pour le climat.

10. Il est souligné dans la Stratégie que l'action pour le climat de la FAO doit être adaptée selon le contexte et les réalités, notamment pour les zones rurales, périurbaines et urbaines, et aider les pays, en tant que de besoin, à concevoir, réviser et mettre en œuvre les mesures ayant trait aux systèmes agroalimentaires qui découlent de leurs engagements et plans nationaux, notamment les contributions déterminées au niveau national (CDN), les plans nationaux d'adaptation (PNA), les mesures d'atténuation appropriées au niveau national, les stratégies de développement à long terme à faibles

---

<sup>12</sup> FAO. 2017. *Stratégie de la FAO relative au changement climatique*. Rome, FAO.  
<https://www.fao.org/3/i7175f/i7175f.pdf>.

<sup>13</sup> FAO. 2021. *Evaluation of FAO's Support to Climate Action (SDG 13) and the Implementation of FAO Strategy on Climate Change (2017)*. Thematic Evaluation Series 03/2021. Rome, FAO.  
<https://www.fao.org/3/cb3738en/cb3738en.pdf>.

<sup>14</sup> Comité de la sécurité alimentaire mondiale. 2014. *Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires*. Rome, Comité de la sécurité alimentaire mondiale.  
<https://www.fao.org/3/au866f/au866f.pdf>.

émissions de gaz à effet de serre, les plans de réduction des risques de catastrophe ainsi que les autres cibles et engagements connexes. Elle prend également en considération différentes dimensions du risque, notamment le risque lié à l'inaction, les risques systémiques, la réduction des risques climatiques et environnementaux, les besoins et capacités des groupes et communautés vulnérables ainsi que l'intégration de la gestion des risques climatiques<sup>15</sup> dans les domaines d'activité de la FAO.

11. La Stratégie tient également compte des nouvelles CDN des pays et de celles qui ont été actualisées<sup>16</sup>, sachant que 95 pour cent des éléments liés à l'adaptation couvrent l'adaptation dans les secteurs agricoles et que la plupart d'entre elles font des écosystèmes et des ressources naturelles, notamment les terres et l'eau, ainsi que des moyens de subsistance des domaines prioritaires en la matière. D'autre part, 95 pour cent des CDN actualisées font une place à l'atténuation dans les secteurs de l'agriculture et/ou de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie, et 70 pour cent à la réduction et à la gestion des risques de catastrophe. La diversité des circonstances, des besoins et des priorités de chaque pays est également prise en compte dans la Stratégie, ce qui donne à l'Organisation de solides éléments pour examiner les particularités régionales nationales et locales dans son action.

## **II. Le changement climatique: une menace pour la sécurité alimentaire et la nutrition à l'échelle mondiale**

### *A. Les données scientifiques les plus récentes*

12. La contribution du Groupe de travail I au sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), intitulée *Climate change 2021: The Physical Science Basis*<sup>17</sup> («Changement climatique 2021: les éléments scientifiques»), confirme les risques climatiques indiscutables et sans précédent auxquels la planète est exposée aujourd'hui et qu'elle connaîtra dans les décennies à venir sous l'effet de canicules, de fortes précipitations, de graves sécheresses, d'incendies et de cyclones tropicaux de plus en plus intenses, qui devraient toucher toutes les régions du monde.

13. Par ailleurs, les changements climatiques lents, qui s'opéreront à plus long terme, auront des incidences sur les systèmes agroalimentaires, la production de nourriture et les moyens de subsistance des populations à bien des égards et exigent que l'on accélère les mesures d'adaptation. Les rapports du GIEC<sup>18, 19</sup> en donnent plusieurs exemples: augmentation des températures moyennes, bouleversement des variations saisonnières, stress lié à la fois à la chaleur et à la sécheresse, pluies diluviennes, stress hydrique, modifications de l'occurrence de foyers de ravageurs et de maladies, augmentation du niveau de la mer et acidification des océans. En outre, le cycle hydrologique

---

<sup>15</sup> Les activités de la FAO en lien avec la gestion des risques climatiques consistent avant tout à faire entrer les considérations y relatives dans sa programmation et à concourir aux interventions et à la prise de décisions fondées sur des éléments concrets.

<sup>16</sup> Crumpler, K., Abi Khalil, R., Tanganelli, E., Rai, N., Roffredi, L., Meybeck, A., Umulisa, V., Wolf, J. et Bernoux, M. 2021. *2021 (Interim) Global update report – Agriculture, Forestry and Fisheries in the Nationally Determined Contributions*. Document de travail sur la gestion de l'environnement et des ressources naturelles n° 91. Rome, FAO. <https://doi.org/10.4060/cb7442en>.

<sup>17</sup> GIEC. 2021. *Climate Change 2021: The Physical Science Basis. Contribution of Working Group I to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*. V. Masson-Delmotte, P. Zhai, A. Pirani, S.L. Connors, C. Péan, S. Berger, N. Caud, Y. Chen, L. Goldfarb, M.I. Gomis, M. Huang, K. Leitzell, E. Lonnoy, J.B.R. Matthews, T.K. Maycock, T. Waterfield, O. Yelekçi, R. Yu and B. Zhou (dir. pub.). Cambridge, Cambridge University Press.

[https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/downloads/report/IPCC\\_AR6\\_WGI\\_Full\\_Report.pdf](https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/downloads/report/IPCC_AR6_WGI_Full_Report.pdf).

<sup>18</sup> Voir la note 17 ci-dessus.

<sup>19</sup> GIEC. 2019. *Summary for Policymakers. In: IPCC Special Report on the Ocean and Cryosphere in a Changing Climate*. H.-O. Pörtner, D.C. Roberts, V. Masson-Delmotte, P. Zhai, M. Tignor, E. Poloczanska, K. Mintenbeck, A. Alegría, M. Nicolai, A. Okem, J. Petzold, B. Rama et N.M. Weyer (dir. pub.). [https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/3/2019/11/03\\_SROCC\\_SPM\\_FINAL.pdf](https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/3/2019/11/03_SROCC_SPM_FINAL.pdf).

continuera de s'accélérer à mesure que les températures mondiales augmenteront, et l'on s'attend à ce que les cycles des précipitations et des eaux de surface deviennent plus variables dans la plupart des régions émergées, au sein des saisons et d'une année à l'autre. Tout ceci se répercutera sur les secteurs agricoles et les chaînes de valeur, moyens de subsistance et écosystèmes apparentés.

14. Il ressort du rapport *Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability*<sup>20</sup> («Changement climatique 2022: impacts, adaptation et vulnérabilité») du GIEC que les événements climatiques et météorologiques extrêmes de plus en plus nombreux ont déjà plongé des millions de personnes dans l'insécurité alimentaire grave et réduit leur sécurité d'approvisionnement en eau. Des dégâts économiques dus au changement climatique ont été constatés dans des secteurs qui y sont exposés, notamment des répercussions au niveau régional sur l'agriculture, la foresterie et la pêche. Les zones sensibles où les populations humaines sont très vulnérables se trouvent surtout en Afrique de l'Est, Afrique centrale et Afrique de l'Ouest, en Asie du Sud, en Amérique centrale et Amérique du Sud, dans les petits États insulaires en développement et dans l'Arctique, et cette vulnérabilité est plus grave dans les régions touchées par la pauvreté, des problèmes de gouvernance et un accès limité aux services de base et aux ressources et des conflits violents, ainsi que là où une grande partie des moyens de subsistance sont sensibles à l'évolution du climat, notamment dans l'agriculture, la foresterie et la pêche. Il existe des mesures d'adaptation réalisables et efficaces susceptibles de réduire les risques pour l'être humain et la nature. Des interventions globales, efficaces et novatrices peuvent permettre d'exploiter les synergies et de réduire les arbitrages nécessaires entre l'adaptation et l'atténuation pour faire avancer le développement durable. La sauvegarde de la biodiversité et des écosystèmes est fondamentale pour un développement résilient face au changement climatique, compte tenu de la menace que ce dernier fait peser sur eux et du rôle qu'ils jouent dans l'adaptation et l'atténuation.

15. D'après le rapport spécial du GIEC sur le changement climatique et les terres émergées<sup>21</sup>, les forêts jouent un rôle important au service de la résilience et de l'adaptation face au changement climatique et de son atténuation: elles servent de puits de carbone, stockent celui-ci et abritent la biodiversité, et elles limitent les risques liés au changement climatique. La modification du couvert forestier découlant d'opérations de boisement, reboisement et déforestation a des incidences directes sur la température de surface régionale en raison des échanges d'eau et d'énergie. En outre, les forêts protègent les zones côtières et les produits ligneux sont des sources de matériaux et d'énergie renouvelables susceptibles de remplacer les matériaux et les énergies non renouvelables et polluants.

16. Il ressort également de ce même rapport que 21 à 37 pour cent des émissions totales de gaz à effet de serre pourraient être imputées au système alimentaire mondial. Elles résultent des opérations de production, du changement d'affectation des terres, de la transformation, du conditionnement, de la distribution ainsi que de la préparation et de la consommation des denrées, y compris les pertes et le gaspillage alimentaires. Les systèmes agroalimentaires étant très diversifiés, la contribution de ces divers stades au total des émissions aux niveaux local, national et régional varie énormément. Il faut renforcer les puits de carbone naturels et, parallèlement à une réduction massive des émissions provenant de toutes les autres sources, diminuer les émissions de gaz à effet de serre et leur intensité à tous les niveaux des systèmes agroalimentaires pour arriver à maintenir l'augmentation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux

---

<sup>20</sup> GIEC. 2022. *Summary for Policymakers*. In: *Climate Change 2022: Impacts, Adaptation, and Vulnerability. Contribution of Working Group II to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*. H.-O. Pörtner, D.C. Roberts, M. Tignor, E.S. Poloczanska, K. Mintenbeck, A. Alegria, M. Craig, S. Langsdorf, S. Löschke, V. Möller, A. Okem, B. Rama (dir. pub.). Cambridge, Cambridge University Press. [https://report.ipcc.ch/ar6wg2/pdf/IPCC\\_AR6\\_WGII\\_SummaryForPolicymakers.pdf](https://report.ipcc.ch/ar6wg2/pdf/IPCC_AR6_WGII_SummaryForPolicymakers.pdf).

<sup>21</sup> GIEC. 2019. *Climate Change and Land*. An IPCC special report on climate change, desertification, land degradation, sustainable land management, food security, and greenhouse gas fluxes in terrestrial ecosystems. P.R. Shukla, J. Skea, E. Calvo Buendia, V. Masson-Delmotte, H.-O. Pörtner, D.C. Roberts, P. Zhai, R. Slade, S. Connors, R. van Diemen, M. Ferrat, E. Haughey, S. Luz, S. Neogi, M. Pathak, J. Petzold, J. Portugal Pereira, P. Vyas, E. Huntley, K. Kissick, M. Belkacemi et J. Malley (dir. pub.).



préindustriels et poursuivre les efforts consentis pour limiter l'augmentation de la température à 1,5 °C de plus par rapport à ces mêmes niveaux, conformément à l'Accord de Paris.

17. Comme il est indiqué dans le rapport spécial du GIEC sur les océans et la cryosphère<sup>22</sup>, les océans se sont réchauffés depuis 1970 et ont absorbé plus de 90 pour cent de l'excès de chaleur du système climatique. Les communautés humaines vivant dans des environnements côtiers, sur de petites îles – notamment des petits États insulaires en développement –, dans des zones polaires et en haute montagne sont particulièrement exposées aux changements qui frappent les océans et la cryosphère et à leurs effets, tels que l'acidification des océans, l'élévation du niveau de la mer et les phénomènes extrêmes de cette nature, les vagues de chaleur marines ainsi que l'amincissement de la cryosphère et la fonte du pergélisol. On observe déjà des modifications de l'aire de répartition de nombreuses espèces marines et des variations saisonnières de leur cycle biologique sous l'effet du réchauffement des océans, de la modification de la glace de mer et de changements biogéochimiques frappant leur habitat. Ces phénomènes se sont traduits par des variations de la composition et de l'abondance des espèces et de la production de biomasse des écosystèmes marins, de l'équateur aux pôles. Dans de nombreuses régions tropicales, la diminution des stocks de poissons et de mollusques et crustacés due aux effets directs et indirects du réchauffement planétaire et de modifications biogéochimiques contribue déjà à la baisse des captures.

### *B. Systèmes agroalimentaires et changement climatique*

18. Les systèmes agroalimentaires sont déjà mis au défi de fournir à une population croissante de plus en plus urbanisée, sur une base durable et en quantité suffisante, une nourriture accessible, abordable, saine et nutritive qui contribue à une alimentation saine, ainsi que d'autres matières premières, des bioénergies, des produits transformés et des services. Associé à d'autres facteurs, le changement climatique compromet déjà les progrès récemment accomplis en matière de promotion de moyens de subsistance durables en milieu rural et de lutte contre la faim et toutes les formes de malnutrition. Parallèlement, ces systèmes et les moyens de subsistance qui en découlent sont touchés à court et à plus long termes par les effets imbriqués de l'appauvrissement de la biodiversité (y compris la dégradation des écosystèmes, la disparition d'espèces et l'érosion des ressources génétiques<sup>23</sup>) et de la concurrence pour les ressources naturelles, qui appellent une action ambitieuse et coordonnée.

19. La variabilité du climat ainsi que la fréquence et l'intensité croissantes des phénomènes météorologiques extrêmes dus au changement climatique engendrent de nombreuses difficultés: elles aggravent les risques et les impacts, touchent toutes les dimensions de la sécurité alimentaire et de la nutrition (disponibilités, accès, utilisation et stabilité), ont des effets disproportionnés sur les groupes sociaux les plus vulnérables et exercent des pressions supplémentaires sur les ressources en terres et en eau ainsi que sur les systèmes agroalimentaires et les écosystèmes fragiles<sup>24</sup>. Il faut agir d'urgence pour réduire le risque climatique en renforçant les capacités dans les domaines de la prévention, de l'anticipation, de l'absorption, de l'adaptation et de la transformation<sup>25</sup> afin d'orienter la prise de décisions, les politiques et les initiatives liées au climat, notamment les évaluations des risques liés au changement climatique, de ses effets et de la vulnérabilité face à celui-ci, les systèmes d'alerte rapide multirisque; ainsi que la protection des infrastructures contre les risques climatiques et les systèmes de

---

<sup>22</sup> Voir la note 19 ci-dessus.

<sup>23</sup> La Stratégie tient compte des objectifs du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture: «[...] la conservation et l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation en harmonie avec la Convention sur la diversité biologique, pour une agriculture durable et pour la sécurité alimentaire».

<sup>24</sup> FAO. 2015. *Climate change and food security: risks and responses*. Rome, FAO. <http://www.fao.org/3/a-i5188e.pdf>.

<sup>25</sup> Groupe des Nations Unies pour le développement durable. 2021. *UN Common Guidance on Helping Build Resilient Societies*. Résumé. <https://unsdg.un.org/sites/default/files/2021-09/UN-Resilience-Guidance-Exec-Summ-Sept.pdf>.

transfert des risques – assurances et protection sociale, mesures préventives, préparation aux situations d'urgences et mesures d'adaptation et de résilience dans les systèmes agroalimentaires.

20. Permettre aux acteurs des systèmes agroalimentaires de continuer à produire, transformer, commercialiser et fournir au consommateur une nourriture saine et nutritive et d'autres produits et services exige une série de mesures efficaces en faveur de la résilience et de l'adaptation, fondées sur des écosystèmes sains et sur l'utilisation durable et la conservation des ressources naturelles. Par ailleurs, les systèmes agroalimentaires sont appelés à résoudre les problèmes liés aux émissions de gaz à effet de serre, en particulier le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), le méthane (CH<sub>4</sub>) et l'oxyde nitreux (N<sub>2</sub>O), notamment en réduisant la conversion des écosystèmes, l'utilisation d'énergie dans les exploitations et les pertes et le gaspillage alimentaires.

21. L'évolution et les perturbations du potentiel de production dues au changement climatique peuvent bouleverser le commerce des produits agricoles. À court terme, en permettant le transfert de denrées alimentaires des zones excédentaires vers les zones déficitaires, le commerce peut être un excellent moyen de faire face aux déficits de production qu'entraîne la hausse de la variabilité du climat et des phénomènes météorologiques extrêmes. L'adoption de politiques commerciales propices, conformément aux règles de l'Organisation mondiale du commerce, peut aussi constituer une stratégie d'adaptation car les volumes et les flux commerciaux peuvent stabiliser les variations de productivité et l'instabilité des prix des denrées alimentaires à l'échelle régionale provoquées par le changement climatique<sup>26</sup>.

22. Certaines initiatives mises en place dans les systèmes agroalimentaires contribuent déjà à l'atténuation du changement climatique, à l'adaptation à ses effets et au développement durable; on peut citer, entre autres, la production durable de nourriture et de bioénergie, la gestion forestière durable, la restauration des paysages, la lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts, l'agroforesterie, la gestion durable et la restauration des écosystèmes riches en carbone – tourbières, zones humides, parcs, mangroves et forêts –, la remise en état des sols dégradés et la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires.

### *C. Exploiter les bonnes pratiques et les solutions novatrices*

23. Il convient, pour relever les défis climatiques, d'adopter de bonnes pratiques et des solutions novatrices spécialement adaptées et mises à l'essai dans le large éventail de contextes régionaux, nationaux et communautaires où opère la FAO tout en protégeant les droits de propriété intellectuelle. Par ailleurs, le renforcement des partenariats et des capacités autour des systèmes d'innovation agroalimentaire et de leurs acteurs aux niveaux national et local est essentiel pour la création conjointe d'innovations, leur adaptation, leur diffusion, leur accessibilité et leur adoption.

24. Des innovations technologiques, financières, politiques, législatives, sociales et institutionnelles fondées sur des données scientifiques et des éléments concrets, centrées sur l'action pour le climat, sont nécessaires dans l'ensemble des systèmes agroalimentaires. Ces solutions font souvent partie d'un ensemble: par exemple, la transposition à une plus grande échelle d'une nouvelle technologie peut exiger des politiques et des cadres juridiques porteurs, un financement ciblé, la résorption du fossé numérique, l'acceptation sociale, ainsi qu'une gouvernance et des institutions solides. Il est également essentiel de s'intéresser aux systèmes alimentaires des peuples autochtones et d'y puiser des idées ainsi que de faire fusionner les connaissances et pratiques autochtones et locales avec des solutions et des innovations fondées sur la science.

25. Pour transformer les systèmes agroalimentaires, il faudrait adopter des politiques étayées par une bonne gouvernance et des cadres juridiques et institutionnels bien conçus pour stimuler les investissements publics et privés et la mise en place de bonnes pratiques, de technologies et d'innovations, réduire les barrières qui y font obstacle et promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable. Un examen critique des

---

<sup>26</sup> FAO. 2018. *La situation des marchés des produits agricoles 2018: Commerce agricole, changement climatique et sécurité alimentaire*. Rome, FAO. <https://www.fao.org/3/I9542FR/i9542fr.pdf>.

politiques et de la législation en vigueur sera peut-être nécessaire, notamment pour voir si les mesures d'incitation risquent de nuire à l'action climatique et à d'autres mesures en faveur de l'environnement<sup>27</sup> ou d'avoir pour conséquence non voulue d'exacerber la vulnérabilité au changement climatique.

26. Pour accélérer la transformation des systèmes agroalimentaires de façon cohérente, en fonction de la situation et des capacités nationales, il faut également recourir à des mécanismes de financement novateurs et inclusifs et exploiter l'évolution des possibilités de financement. Il faut par exemple évaluer les risques liés aux investissements et appliquer des mécanismes d'atténuation adaptés<sup>28</sup>. Des moyens novateurs de financer l'action pour le climat font leur apparition, notamment dans le domaine des marchés du carbone, des initiatives public-privé et des nouvelles modalités de paiement des services écosystémiques. Il faudra également mettre en place des systèmes de mesure, de notification et de vérification et assurer la collecte de données de référence et le renforcement des capacités sur le terrain, aspects sur lesquels la FAO a déjà un grand savoir-faire à offrir aux Membres qui en font la demande. En outre, les possibilités de panacher divers types de financements, notamment des dons et des crédits d'origine publique et privée, des assurances et de la microfinance, ne cessent de se développer. Dans ce contexte, il est important d'encourager toutes les parties à mettre en œuvre l'Accord de Paris dans son intégralité, y compris les engagements financiers.

27. Récemment, sur la base d'analyses des résultats de politiques et de projets et d'études sociales, l'accent a davantage été mis sur les sciences comportementales, qui fournissent de nouveaux éléments quant aux moyens de réduire les obstacles qui empêchent l'adoption des mesures nécessaires en faveur du climat<sup>29</sup>. Il faut faire participer différents acteurs des systèmes agroalimentaires, notamment les jeunes et les femmes, dès le début, aux stades de la planification et de l'exécution des interventions pour le climat, pour mieux comprendre leurs valeurs, leurs motivations, les limites auxquelles ils se heurtent et les pressions concurrentes qu'ils subissent.

28. Le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO<sup>30</sup> met en avant le grand potentiel de transformation que détiennent la science, la technologie et l'innovation, mais aussi les dangers qui peuvent en découler, par exemple les risques d'inégalités d'accès et d'exclusion que peut entraîner l'évolution des technologies. De même qu'il faut des politiques et des réglementations pour réduire ces risques au minimum, il convient aussi d'investir dans le capital humain et le renforcement des capacités en matière de systèmes d'innovation, comme il est souligné dans la nouvelle Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation<sup>31</sup>.

---

<sup>27</sup> FAO, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). 2021. *A Multi-Billion-Dollar opportunity. Repurposing agricultural support to transform food systems*. Rome, FAO.

<sup>28</sup> Limketkai, B., Guarnaschelli, S. et Millan, A. 2020. *Financing the Transformation of Food Systems Under a Changing Climate*. Programme de recherche sur le changement climatique, l'agriculture et la sécurité alimentaire et KOIS Caring Finance.

<https://cgspace.cgiar.org/bitstream/handle/10568/101132/CCAFS%20KOIS%20Financing%20the%20Transformation%20of%20Food%20Systems%20Under%20a%20Changing%20Climate.pdf>

<sup>29</sup> Barrett, C.B., Benton, T., Fanzo, J., Herrero, M., Nelson, R.J., Bageant, E., Buckler, E., Cooper, K., Culotta, I., Fan, S., Gandhi, R., James, S., Kahn, M., Lawson-Lartego, L., Liu, J., Marshall, Q., Mason-D'Croz, D., Mathys, A., Mathys, C., Mazariegos-Anastassiou, V., Miller, A., Misra, K., Mude, A.G., Shen, J., Majele Sibanda, L., Song, C., Steiner, R., Thornton, P. et Wood, S. 2020. *Socio-Technical Innovation Bundles for Agri-food Systems Transformation*. Rapport du Groupe d'experts international sur les innovations au service du développement de chaînes de valeur alimentaires durables, équitables et inclusives. Ithaca (New York) et Londres, Cornell Atkinson Center for Sustainability et Springer Nature.

[https://www.nature.com/documents/Bundles\\_agrifood\\_transformation.pdf](https://www.nature.com/documents/Bundles_agrifood_transformation.pdf)

<sup>30</sup> FAO. 2021. *Cadre stratégique 2022-2031*. Rome, FAO. <https://www.fao.org/3/cb7099fr/cb7099fr.pdf>

<sup>31</sup> FAO. 2021. *Grandes lignes et feuille de route de la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation*. Cent soixante-huitième session du Conseil. Rome, FAO.

### III. Portée de la nouvelle Stratégie de la FAO relative au changement climatique

#### A. Le changement climatique dans le Cadre stratégique de la FAO

29. La Stratégie sera mise en œuvre dans le contexte du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, qui vise à «soutenir le Programme 2030 au moyen d'une transition vers des systèmes agroalimentaires *plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables* qui permettent d'apporter des *améliorations en matière de production, de nutrition, d'environnement et de conditions de vie*, sans que personne ne soit laissé de côté». En raison de la nature transversale des activités de la FAO en matière de changement climatique, la Stratégie est étroitement liée à ces «quatre améliorations» et contribue donc à leur mise en œuvre. Quatre facteurs de transformation des systèmes agroalimentaires ont été définis comme prioritaires: institutions et gouvernance, sensibilisation des consommateurs, répartition des revenus et des richesses, et technologies et approches novatrices.

30. Les quatre améliorations reflètent les aspects économiques, sociaux et environnementaux interdépendants des systèmes agroalimentaires et, partant, encouragent l'adoption d'une approche stratégique et systémique dans toutes les interventions de la FAO, qui s'articulent autour de 20 domaines prioritaires du Programme (DPP), dont un consacré au changement climatique: «Systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer le changement climatique et adaptés à ses effets». En outre, le changement climatique est directement pris en compte dans 11 autres DPP<sup>32</sup> et indirectement dans tous les autres.

31. L'efficacité et la cohérence des activités de la FAO en matière de changement climatique reposent en grande partie sur les quatre «accélérateurs» transversaux du Cadre stratégique 2022-2031 – technologies, innovation, données et compléments (gouvernance, capital humain et institutions) – ainsi que sur les thèmes transversaux du Cadre que sont l'égalité des genres, les jeunes et l'inclusion.

32. Les sept fonctions essentielles de la FAO<sup>33</sup> influencent également la manière dont l'action pour le climat est menée, dont on trouvera le détail dans le plan d'action de la Stratégie. La FAO a récemment établi des stratégies complémentaires sur des thèmes tels que la nutrition, la collaboration avec le secteur privé, l'égalité des genres, l'intégration de la biodiversité dans les secteurs agricoles, la responsabilité environnementale à l'échelle de l'Organisation et la science et l'innovation. Elle cherche à créer des liens, des synergies et des complémentarités entre tous ces documents, d'une part, et la Stratégie et son plan d'action, d'autre part.

---

<sup>32</sup> AP (amélioration en matière de production) 1: L'innovation au service d'une production agricole durable; AP 2: Transformation bleue; AP 4: Accès équitable aux ressources pour les petits producteurs; AN (amélioration en matière de nutrition) 2: La nutrition au bénéfice des plus vulnérables; AN 3: Des aliments salubres pour tous; AE (amélioration en matière d'environnement) 2: La bioéconomie au service d'une alimentation et d'une agriculture durables; AV (amélioration en matière de conditions de vie) 1: Égalité des genres et autonomisation des femmes rurales; AV 2: Transformation rurale inclusive; AV 3: Situations d'urgence agricoles et alimentaires; AV 4: Systèmes agroalimentaires résilients; AV 5: Initiative Main dans la main.

<sup>33</sup> Fonctions essentielles de la FAO: 1. Rassembler, analyser et contrôler les données et les informations et en améliorer l'accès; 2. Faciliter l'élaboration et la mise en œuvre d'instruments normatifs et prêter un appui aux pays et à d'autres partenaires à cet égard; 3. Favoriser, promouvoir et faciliter le dialogue sur les politiques relatives aux systèmes agroalimentaires aux niveaux mondial et régional et au niveau des pays; 4. Prêter un appui aux institutions à tous les niveaux, notamment sous la forme d'un renforcement des capacités, s'agissant d'élaborer, de mettre en œuvre, de suivre et d'évaluer les politiques et les programmes fondés sur des éléments factuels et de mettre à profit les investissements; 5. Faciliter la création de partenariats et de coalitions en faveur de systèmes agroalimentaires plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables; 6. Donner des avis et fournir un appui concernant les activités qui permettent de rassembler et de diffuser les connaissances, les technologies et les bonnes pratiques et d'en améliorer l'assimilation; 7. Mener des activités de promotion et de communication aux niveaux national, régional et mondial.

## B. Vision et principes directeurs

33. La vision et les principes directeurs de la Stratégie guideront la FAO dans son action pour le climat aux niveaux mondial, régional, national et local.

34. **Vision.** La FAO a pour ambition que son action pour le climat aboutisse à la situation suivante: *Les systèmes agroalimentaires sont durables, inclusifs, résilients et adaptables au changement climatique et à ses effets; ils contribuent à des économies à faible taux d'émissions et permettent aux générations actuelles et futures d'avoir accès à une nourriture saine, salubre et nutritive en quantité suffisante, ainsi qu'à d'autres produits et services agricoles, en ne laissant personne de côté.*

35. **Principes directeurs.** La Stratégie vise à faciliter et à accroître la contribution de la FAO à la transformation des systèmes agroalimentaires et des moyens de subsistance qui en dépendent, qui a pour but de les rendre plus résilients et plus adaptables face à l'évolution du climat, mais aussi moins polluants. Elle est fondée sur les principes ci-après, qui sont directement liés au Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO:

**i. Adopter une approche axée sur les systèmes agroalimentaires.** Face à la complexité des problèmes rencontrés, il faut mener l'action pour le climat en tenant compte des objectifs en matière de biodiversité et des autres objectifs environnementaux et de développement qui touchent les systèmes agroalimentaires. Une approche systémique couvre les chaînes de valeur et leurs acteurs, de la base de ressources naturelles à la production, à la transformation et à la vente, mais aussi l'environnement alimentaire<sup>34</sup> et la consommation, le comportement du consommateur, la qualité et la sécurité sanitaire des aliments, les pertes et le gaspillage de nourriture, la production d'énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et l'utilisation de l'énergie, ainsi que les interactions complexes entre tous ces éléments. Pour atteindre les ODD 1 et 2, il est indispensable de procéder de façon systémique afin de trouver une solution aux problèmes de sécurité alimentaire et de nutrition aggravés par le changement climatique. La prise en compte du nexus alimentation-eau-énergie et de l'approche «Une seule santé»<sup>35</sup> sont des exemples de ce type d'approche.

**ii. Accorder une place centrale aux agriculteurs, aux éleveurs, aux pêcheurs, aux aquaculteurs et aux populations tributaires des forêts,** en particulier les petits producteurs, les peuples autochtones, les femmes, les jeunes, les populations locales et marginalisées et les personnes en situation vulnérable. Dans ses activités liées au climat, la FAO doit avoir pour priorité de donner des moyens d'action aux populations et d'appuyer les initiatives locales en faveur du climat, ainsi que de chercher à atteindre et à impliquer les populations rurales et urbaines qui sont les plus exposées aux effets du changement climatique, notamment celles des petits États insulaires en développement et les communautés côtières, et qui gèrent une grande partie des ressources des écosystèmes à l'échelle mondiale.

**iii. Adopter les bonnes pratiques et les innovations.** Les principales mesures prévues dans la Stratégie consistent, d'une part, à faciliter la compilation des bonnes pratiques existantes et

<sup>34</sup> Les environnements alimentaires comprennent les aliments disponibles auxquels les populations ont accès dans leur milieu de vie ainsi que la qualité nutritionnelle, la sécurité sanitaire, le prix, la commodité, l'étiquetage et la promotion de ces aliments. Ils doivent permettre aux personnes d'accéder en toute égalité et équité à une nourriture suffisante, abordable, saine et nutritive, qui répond à leurs besoins énergétiques et satisfait leurs préférences alimentaires, pour mener une vie saine et active, compte tenu des divers facteurs physiques, sociaux, économiques, culturels et politiques qui influent sur cet accès. [CFS 2021/49/INF/14 – Directives volontaires du CSA sur les systèmes alimentaires et la nutrition.](#)

<sup>35</sup> Le principe «Une seule santé» consiste en une approche intégrée et unificatrice qui vise à équilibrer et à optimiser durablement la santé des personnes, des animaux et des écosystèmes. Il reconnaît que la santé des humains et celles des animaux domestiques et sauvages, des plantes et de l'environnement en général (y compris des écosystèmes) sont étroitement liées et interdépendantes. <https://www.who.int/fr/news/item/01-12-2021-tripartite-and-unep-support-ohhlep-s-definition-of-one-health?fbclid=IwAR3UCTXjwxgiLJcHcFeSnsXdn6vxNW-ul-aFE9nYsxtWvNmSjOIP6IcTd84>.

des connaissances locales, traditionnelles et autochtones et la conception, la recherche et la promotion de solutions novatrices, préventives, durables et adaptées au contexte qui concourent à la résilience et à l'adaptation face au changement climatique ainsi qu'à son atténuation, et, d'autre part, à renforcer les capacités et moyens d'innovation dans les systèmes agroalimentaires des pays.

**iv. S'appuyer sur des données scientifiques, y compris la science et les données ouvertes.**

Face aux défis du changement climatique, il faut produire, partager et utiliser efficacement, dans une optique multidisciplinaire, les données les plus fiables, ventilées par genre et par âge et portant sur les échelons mondial, régional et local, notamment en ce qui concerne le climat, les ressources naturelles, l'environnement et la socioéconomie, ainsi que les informations sur les systèmes agroalimentaires que l'on retrouve dans les différentes régions. La FAO est l'un des principaux organismes garants des indicateurs des ODD (plus précisément des ODD 2, 5, 6, 12, 14 et 15); elle est la source la plus exhaustive de statistiques sur l'agriculture, la foresterie, la pêche, l'aquaculture, l'alimentation, les sols, l'eau et les aspects socioéconomiques. Elle jouit donc d'une position privilégiée qui lui permet d'appuyer la prise de décisions fondées sur des données scientifiques et des éléments concrets ainsi que le recours aux connaissances locales et autochtones, dans le respect de ses politiques sur les données, notamment sa future politique de protection des données, en accordant une attention particulière à la protection du droit à la vie privée et des droits de propriété intellectuelle.

**v. Promouvoir une action climatique impulsée par les pays pour obtenir des résultats durables.** La Stratégie respecte les principes d'efficacité fondés sur la prise en main par les pays, leur rôle moteur, leur engagement et leur responsabilité mutuelle s'agissant des résultats. Les pays sont aux commandes et la FAO les aide, à leur demande, au moyen d'une approche systémique de renforcement des capacités<sup>36</sup> afin de véritablement renforcer leurs capacités institutionnelles et techniques au service de la résilience et de l'adaptation face au changement climatique et de son atténuation. La Stratégie devrait être exécutée suivant les priorités définies par les organes directeurs de la FAO.

**vi. Obtenir les résultats attendus grâce à des partenariats stratégiques.** La FAO et ses Membres peuvent amplifier la portée et les effets de leur action climatique en établissant des relations avec un large éventail de partenaires, notamment des acteurs qui s'intéressent et participent aux systèmes agroalimentaires, tels que des organismes publics, des institutions de financement pour le climat et autres institutions financières internationales, régionales et nationales, les organismes ayant leur siège à Rome et d'autres organismes du système des Nations Unies, des organisations et des communautés économiques régionales et sous-régionales, des entreprises privées, des institutions de recherche et universités, les médias, des fondations, organisations d'agriculteurs et autres organisations de la société civile, et des organisations non gouvernementales. En plus de développer les partenariats existants, tels que le Partenariat mondial sur les sols et le Partenariat de collaboration sur les forêts, la FAO cherche à collaborer avec de nouveaux alliés, notamment des acteurs du secteur privé de différents types et envergures, à des fins de financement, de renforcement des capacités, de coopération technique, d'enrichissement des connaissances et de recherche, de financement et d'investissement, d'innovation durable et de partage et de diffusion des données<sup>37</sup>. Elle s'efforce également de collaborer avec les partenaires de la coopération Sud-Sud et triangulaire afin de mobiliser des ressources, des solutions, des techniques et des connaissances auprès des pays du Sud<sup>38</sup>.

<sup>36</sup> FAO. 2019. *Sustainable Food and Agriculture: An Integrated Approach*. Rome, FAO et Elsevier. <https://www.sciencedirect.com/book/9780128121344/sustainable-food-and-agriculture>.

<sup>37</sup> FAO. 2021. *Stratégie de la FAO relative à la mobilisation du secteur privé 2021-2025*. Rome, FAO.

<sup>38</sup> FAO. 2021. *South-South and Triangular Cooperation Guidelines for Action (2022-2025)*. Rome, FAO.

**vii. Intégrer l'égalité des genres, la mobilisation des jeunes, la participation des peuples autochtones et l'inclusion sociale.** La Stratégie recommande la planification et la mise en œuvre d'une action pour le climat qui soit porteuse de transformation en matière de genre<sup>39, 40</sup> et participative, qui mobilise les jeunes et qui favorise l'inclusion sociale, fondée notamment sur le renforcement des connaissances, des technologies, des pratiques et des initiatives des communautés locales et des peuples autochtones en matière d'adaptation au changement climatique. De plus, la FAO s'emploie en priorité à assurer l'égalité des chances et le partage des avantages découlant de l'action climatique ainsi que la participation des femmes, des jeunes et des peuples autochtones aux discussions sur le climat, et à aider les pays à réduire l'exclusion sociale, notamment à l'aide de cadres juridiques, réglementaires et institutionnels.

**viii. Encourager les approches multipartites inclusives.** Dans le respect des bonnes pratiques en matière d'approches multipartites<sup>41</sup>, faire intervenir toutes les parties prenantes du système agroalimentaire, les entités nationales et internationales, les secteurs public et privé et la société civile, de façon complémentaire, dans les processus de planification et de prise de décisions menés aux niveaux national et infranational aide à faire en sorte que personne ne soit laissé de côté dans le cadre de l'action de la FAO pour le climat. L'objectif d'une telle approche est d'améliorer la coordination, d'analyser conjointement les problèmes, de définir ensemble les solutions, d'élaborer de façon collective des méthodes, des indicateurs, des calendriers et des mesures et d'établir des mécanismes de gouvernance multipartites novateurs.

**ix. Intensifier l'appui.** Il faut de toute urgence intensifier l'action visant à renforcer la résilience, à améliorer la capacité d'adaptation et à réduire les risques et la vulnérabilité face au changement climatique dans l'ensemble des systèmes agroalimentaires. Agir en faveur du climat par l'entremise des systèmes agroalimentaires est l'un des moyens les plus rentables de porter à leur maximum les retombées positives de l'adaptation et de l'atténuation sur le terrain. La FAO s'appuiera sur les enseignements tirés de l'expérience pour transposer les bonnes pratiques à une plus grande échelle et accélérer les interventions liées au climat dans les systèmes agroalimentaires afin d'épauler ses Membres, selon qu'il conviendra, dans leur action en faveur de la résilience et de l'adaptation face au changement climatique, de son atténuation et du financement, et de combler les lacunes constatées dans la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris.

**x. Adopter une approche adaptée à chaque situation.** L'action de la FAO pour le climat tient compte des circonstances, de la diversité des contextes, des particularités, des priorités, des synergies et des capacités aux niveaux régional, national et local, en matière d'environnement, de développement économique et social, de paix et de stabilité. Cela signifie que l'approche est adaptée au contexte et que l'on n'apporte pas une assistance uniforme face à des problèmes qui n'ont pas les mêmes causes ou origines et qui peuvent exiger que l'on applique des solutions différentes pour atteindre un même objectif.

---

<sup>39</sup> FAO. 2020. *Politique de la FAO sur l'égalité des genres 2020-2030* (titre actuel «Politique sur l'égalité des sexes», document en cours de révision). Rome, FAO.

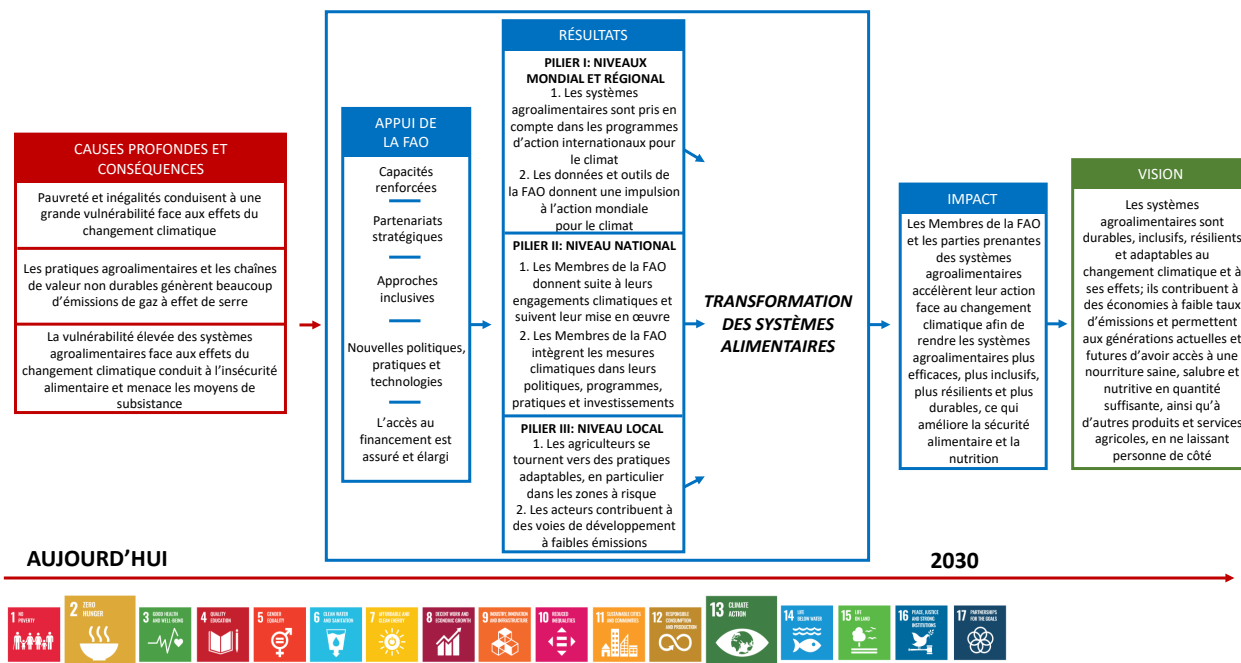
<sup>40</sup> Décision 3/CP.25 de la Conférence des Parties à la CCNUCC (Programme de travail renforcé de Lima relatif au genre et son plan d'action pour l'égalité des sexes).

<sup>41</sup> Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition. 2018. *Partenariats multipartites pour le financement et l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030*. Un rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Comité de la sécurité alimentaire mondiale, Rome.

### C. Théorie du changement de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique

36. La logique qui sous-tend la Stratégie repose sur une analyse des interactions entre un ensemble de **défis**, l'**impact** attendu, les trois **pilliers** d'action et les **résultats** escomptés, ainsi que sur un ensemble d'hypothèses et de conditions préalables à l'action de la FAO pour le climat.

**Figure. Illustration de la théorie du changement**



37. Les **défis** cités parmi les causes profondes et les conséquences illustrent les problèmes que la FAO cherche à résoudre à l'aide de la Stratégie: Le changement climatique pèse lourdement sur les systèmes agroalimentaires et les écosystèmes et moyens de subsistance connexes, ce qui a pour effet d'aggraver la pauvreté et de nuire à la sécurité alimentaire et à la nutrition, sachant que les systèmes agroalimentaires contribuent également au changement climatique. Les Membres de la FAO ont toujours besoin d'être épaulés dans les efforts qu'ils mènent pour adopter les bonnes pratiques et les solutions novatrices qui favorisent la résilience et l'adaptation face au changement climatique ainsi que son atténuation et se doter des systèmes agroalimentaires durables qu'il leur faut absolument pour répondre à la demande croissante d'aliments nutritifs et sans danger et d'autres produits et services agricoles. Sans une action immédiate visant à transformer les systèmes agroalimentaires, le changement climatique continuera de compromettre la production alimentaire, la sécurité alimentaire et la nutrition, d'accélérer l'appauvrissement de la biodiversité et la dégradation des écosystèmes et d'aggraver la pauvreté, les inégalités, et potentiellement les conflits et les déplacements de population, en particulier dans les pays et les régions qui font déjà face à un niveau élevé d'insécurité alimentaire, et les pratiques non durables des systèmes agroalimentaires continueront de contribuer au changement climatique.

38. L'**appui apporté par la FAO**, tel qu'illustré à la figure ci-dessus, se compose d'éléments alignés sur les fonctions essentielles énoncées dans son Cadre stratégique 2022-2031, à savoir le renforcement des capacités, les partenariats stratégiques, les approches inclusives, les nouvelles politiques, pratiques et technologies et un meilleur accès au financement. Ces éléments sont présentés plus en détail au titre de chaque pilier à la section IV, ci-dessous.

39. Les **pilliers**, trois axes d'action qui se renforcent mutuellement aux niveaux mondial et régional, national et local, sont fondés sur l'idée que la concrétisation des résultats, de l'impact et de la vision exige que l'on œuvre simultanément aux trois niveaux. Ils prévoient des actions qui favorisent un développement à la fois résilient face aux aléas climatiques et à faible taux d'émissions:

**I. niveaux mondial et régional:** *renforcer les politiques et la gouvernance mondiales et régionales*



*en matière de climat; II. niveau national: renforcer la capacité qu'ont les pays d'agir pour le climat; III. niveau local: intensifier l'action climatique sur le terrain.*

40. Six **résultats** aux niveaux mondial et régional, au niveau national et au niveau local seront obtenus grâce à un effort collectif mené par la FAO et d'autres parties prenantes qui se concrétisera notamment sous la forme de mesures d'anticipation, de prévention, d'adaptation et d'atténuation relatives au climat (voir la figure). Ensemble, les résultats peuvent amorcer et accélérer la transformation attendue des systèmes agroalimentaires, qui doit s'opérer de façon cohérente, en fonction de la situation et des capacités nationales et selon les voies de développement propres à chaque pays. La FAO fait son possible pour que toutes les composantes des systèmes agroalimentaires et les moyens de subsistance et écosystèmes connexes se renforcent mutuellement et que des analyses des risques et de la vulnérabilité face au changement climatique soient menées aux niveaux de la base de ressources naturelles, de la production, de la transformation, de la commercialisation et de la consommation ainsi que d'autres secteurs dont la fragilité peut être atténuée grâce à des mesures en faveur de la durabilité des systèmes agroalimentaires.

41. Pour ce qui est de l'**impact**, il s'agit d'une étape cruciale du processus de transformation des systèmes agroalimentaires dont la FAO peut influencer la réalisation à l'aide de ses connaissances et d'autres formes d'assistance, mais sur laquelle elle n'a pas un contrôle exclusif. L'impact visé par la Stratégie est le suivant: *Les Membres de la FAO et les parties prenantes des systèmes agroalimentaires accélèrent leur action pour le climat afin de rendre les systèmes agroalimentaires plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients, plus durables et peu polluants, ce qui améliore la sécurité alimentaire et la nutrition.*

42. Les **principales hypothèses** qui sous-tendent la Stratégie et sa mise en œuvre sont les suivantes:

- *Le changement climatique reste une priorité mondiale, malgré les incertitudes et les retards dans la prise de mesures. Le changement climatique, la pandémie de covid-19 et les difficultés socioéconomiques doivent être gérés de front.*
- *Les systèmes agroalimentaires sont maintenant largement reconnus comme faisant partie intégrante de la solution au changement climatique.*
- *On constate une forte volonté politique de privilégier et d'intensifier l'action pour le climat en général et dans les systèmes agroalimentaires en particulier.*
- *Le financement pour le climat, y compris en faveur des systèmes agroalimentaires, augmente grâce à des fonds verticaux et à d'autres sources publiques et privées à la suite d'une prise de conscience de l'ampleur et de l'urgence de l'action requise.*

43. Les **conditions préalables devant être réunies pour que l'action pour le climat** porte ses fruits sont les suivantes:

**i. La FAO fait preuve d'efficacité.** La FAO doit disposer des ressources humaines et financières nécessaires au Siège et dans les bureaux décentralisés et développer sa coordination interne, sa collaboration externe et ses partenariats pour répondre efficacement aux besoins croissants aux niveaux mondial et régional, au niveau national et au niveau local. Par exemple, elle devra investir dans le renforcement des capacités internes et les ressources humaines, améliorer la collaboration, la coordination et la communication relatives à l'action pour le climat et à la gestion des connaissances en la matière, mettre en place de nouvelles initiatives et des partenariats publics et privés novateurs, renforcer la mobilisation de fonds en faveur du climat ou encore intégrer le changement climatique à ses domaines de travail. Cohérence et collaboration doivent être garanties entre l'exécution de la Stratégie, celle du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO et de ses DPP ainsi que la mise en œuvre d'autres

stratégies<sup>42</sup> dont l'Organisation s'est récemment dotée et des cadres de programmation par pays. Le Bureau du changement climatique, de la biodiversité et de l'environnement est responsable de la coordination interne des activités de la FAO en matière de climat et facilitera les interactions et la création de liens avec d'autres services, bureaux décentralisés et programmes de l'Organisation afin d'améliorer l'efficacité et d'éviter les doublons. Le plan de mise en œuvre de la Stratégie sera conforme à la politique de la FAO relative à la protection des données, qui est en cours d'élaboration. Enfin, l'exécution de la Stratégie de la FAO en matière de responsabilité environnementale (2020-2030) contribuera à réduire l'empreinte carbone de l'Organisation.

**ii. L'accès au financement de l'action climatique est élargi.** Il est essentiel de tenir compte du changement climatique dans les financements nationaux et internationaux destinés au développement des systèmes agroalimentaires, notamment en ce qui concerne les cultures et l'élevage, les forêts et l'utilisation des terres, la pêche et l'aquaculture. La FAO favorisera l'octroi de financements et la réalisation d'investissement internationaux et nationaux en faveur des systèmes agroalimentaires. Les fonds verticaux, en particulier ceux émanant du Fonds vert pour le climat (FVC), du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), du Fonds d'adaptation et des banques multilatérales de développement, ainsi que d'autres fonds bilatéraux et multilatéraux, continueront de contribuer largement à renforcer l'impact de la FAO sur le terrain. Des possibilités originales de financement pour le climat seront étudiées, en particulier dans le contexte des mécanismes actuellement créés au titre de l'article 6 de l'Accord de Paris. Dans l'esprit de la Stratégie de la FAO relative à la mobilisation du secteur privé 2021-2025, la collaboration avec ce dernier sera également développée par la voie de partenariats et d'investissements novateurs. La FAO appuiera l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des projets des Membres qui en feront la demande afin d'accroître la portée et d'accélérer l'exécution de leur action pour le climat. Elle continuera de mettre à profit son avantage comparatif particulier pour mobiliser des financements pour le climat en faveur des pays, en veillant à créer des liens entre priorités mondiales, régionales, nationales et locales et à faire avancer le programme d'action pour le climat.

#### IV. Trois piliers au service d'une action renforcée

44. La Stratégie repose sur trois piliers qui se renforcent mutuellement, présentés ci-après. Les «accélérateurs» du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, à savoir les technologies, l'innovation, les données et les compléments (gouvernance, capital humain et institutions), ainsi que les thèmes transversaux que sont l'égalité des genres, les jeunes et l'inclusion, sont tous pris en compte dans les piliers. La mise en œuvre des piliers reposera sur un plan de communication auprès du grand public et de destinataires spécialisés énoncé dans le plan d'action de la Stratégie.

##### *A. NIVEAUX MONDIAL ET RÉGIONAL: renforcer les politiques et la gouvernance mondiales et régionales en matière de climat*

45. Ce pilier porte essentiellement sur le travail de sensibilisation mondiale et régionale que mène la FAO afin que des systèmes agroalimentaires inclusifs fassent partie de la solution au changement climatique. Les résultats escomptés sont les suivants:

- *Les questions relatives à la sécurité alimentaire, à la nutrition, aux systèmes agroalimentaires, aux ressources naturelles et aux moyens de subsistance sont pleinement intégrées dans les programmes internationaux en matière de climat, d'environnement, de gestion des risques de catastrophe, d'aide humanitaire et de*

<sup>42</sup> Par exemple la Stratégie de la FAO relative à la mobilisation du secteur privé 2021-2025, la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture, les Stratégie et vision relatives aux activités de la FAO en matière de nutrition et la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation.

*développement comme composantes à part entière de la solution à apporter au changement climatique, et le financement pour le climat consacré aux systèmes agroalimentaires y contribue.*

- *La communauté internationale, les pays et les partenaires peuvent utiliser des données, y compris scientifiques, des outils, des protocoles, des directives et des normes ayant trait au changement climatique et aux systèmes agroalimentaires qui sont mis au point et rassemblés par la FAO et ses partenaires, notamment aux fins du suivi et de la communication d'informations [à la demande des Membres], de l'analyse des risques et de la vulnérabilité face au changement climatique, de l'analyse des obstacles à l'adaptation et des coûts de cette dernière, de la conception de modèles d'évaluation et de l'adoption de bonnes pratiques et de politiques relatives à la résilience et à l'adaptation face au changement climatique ainsi qu'à son atténuation.*

46. Il faut d'urgence intensifier le débat sur l'action pour le climat en ce qui concerne les cultures, la production animale, la foresterie, la pêche, l'aquaculture, les chaînes de valeur connexes et les moyens de subsistance qui dépendent de ces secteurs, la sécurité alimentaire et la nutrition, la gestion de l'eau ainsi que la gestion durable et la restauration des écosystèmes terrestres et marins. Ces efforts peuvent être facilités par le renforcement des activités de sensibilisation menées par la FAO aux niveaux mondial et régional. L'Organisation veut ainsi contribuer à accroître la visibilité des systèmes agroalimentaires en tant que composante des grandes solutions à la crise climatique, et mobiliser le financement nécessaire pour l'action climatique<sup>43</sup>. À la vingt-sixième Conférence des Parties à la CCNUCC (COP26), les pays sont convenus de poursuivre le débat politique dans le cadre de l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture<sup>44</sup> et de renforcer l'action en faveur des océans<sup>45</sup> dans les situations où la production d'aliments d'origine aquatique revêt une importance fondamentale.

47. La FAO est reconnue pour son rôle de conseillère de confiance au niveau international dans les processus liés au développement et à l'environnement, notamment la CCNUCC et l'Accord de Paris, du Programme 2030, de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, de la CDB, de la Convention sur la lutte contre la désertification, du Code de conduite pour une pêche responsable, de la Convention de Ramsar sur les zones humides et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030). Les activités de sensibilisation et d'appui de la FAO se sont révélées essentielles pour faire avancer certaines mesures relevant de la CCNUCC, y compris dans le cadre de l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture, et faciliter l'intégration de l'agriculture dans les CDN, les PNA, les activités REDD+<sup>46</sup> et le Partenariat de Marrakech pour l'action mondiale en faveur du climat. Pour tout ce qui touche aux systèmes agroalimentaires, sur demande, la FAO continuera d'appuyer les travaux et les négociations menés au titre de la CCNUCC et les travaux des organes subsidiaires et constitués (Comité de l'adaptation, Groupe d'experts des pays les moins avancés), ainsi que le cadre de transparence renforcée et le bilan mondial réalisé au titre de l'Accord de Paris.

48. Par ailleurs, il est important de reconnaître que le changement climatique et l'appauvrissement de la biodiversité sont interdépendants et doivent être affrontés ensemble. La FAO peut sensibiliser les esprits et diffuser son savoir-faire technique aux niveaux mondial, régional et national pour permettre une planification cohérente des actions en faveur du climat et de la biodiversité, notamment en apportant son concours à l'élaboration et à la mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

<sup>43</sup> Buto, O., Galbiati, G. M., Alekseeva, N. et Bernoux, M. 2021. *Climate Finance in the Agriculture and Land Use Sector – Global and Regional Trends between 2000 and 2018*. Rome, FAO.

<sup>44</sup> Voir les paragraphes 42 à 53 du document publié sous la cote FCCC/SBI/2021/16 et les paragraphes 43 à 54 du document publié sous la cote FCCC/SBSTA/2021/3 de la CCNUCC.

<sup>45</sup> Paragraphes 60 et 61 de la décision 1/CP.26 de la CCNUCC.

<sup>46</sup> Réduction des émissions dues au déboisement; réduction des émissions dues à la dégradation des forêts; conservation des stocks de carbone forestiers; gestion durable des forêts; renforcement des stocks de carbone forestiers (décision 1/CP.16 de la Conférence des Parties à la CCNUCC, paragraphe 70).

49. **La FAO facilitera la prise en compte des systèmes agroalimentaires dans l'action pour le climat par les moyens suivants:**

- **en continuant de participer aux forums régionaux et mondiaux sur le changement climatique et d'autres sujets** afin de prôner et de promouvoir des systèmes agroalimentaires efficaces, inclusifs, résilients, à faible taux d'émissions et durables contribuant à la résolution des problèmes que sont le changement climatique, l'appauvrissement de la biodiversité et la dégradation des écosystèmes, et à la durabilité en général;
- **en aidant les Membres et les partenaires à choisir, à concevoir et à mettre en œuvre des initiatives et des engagements pertinents aux niveaux mondial et régional, ainsi qu'à en assurer le suivi**, notamment s'agissant des engagements pris à l'occasion de la COP 26 (engagement mondial en faveur de la réduction des émissions de méthane, déclaration des dirigeants réunis à Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres et Plan d'action de l'Union Africaine pour la relance verte), et à préparer les futures sessions de la Conférence des Parties à la CCNUCC;
- **en continuant de permettre une meilleure intégration des questions relatives aux systèmes agroalimentaires** (cultures, élevage, forêts, pêche, aquaculture et chaînes de valeur, écosystèmes et moyens de subsistance connexes) dans les principaux axes de travail relevant de la CCNUCC;
- **en préconisant le renforcement du nexus alimentation-eau-énergie-forêts** afin d'améliorer l'accès à l'énergie durable, l'efficacité énergétique et la gestion durable de l'eau aux fins de l'adaptation dans tous les systèmes agroalimentaires;
- **en continuant de plaider en faveur** de systèmes alimentaires bleus/aquatiques faisant une plus grande place à l'utilisation durable des ressources biologiques marines dans d'autres utilisations de l'océan;
- **en plaidant pour que le financement de l'action pour le climat et l'environnement prenne en compte** et facilite la contribution de systèmes agroalimentaires durables à l'action climatique.

50. **La FAO favorisera l'innovation et la collaboration par les moyens suivants:**

- **par l'intensification et le développement de l'innovation agricole**, notamment dans le cadre de partenariats et d'initiatives de portée mondiale et régionale comme, par exemple, Agriculture Innovation Mission for Climate (Mission d'innovation agricole en faveur du climat) et Global Action Agenda for Innovation in Agriculture (Programme d'action mondial pour l'innovation dans l'agriculture), et en accord avec la stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation;
- **en encourageant le dialogue, les interactions et les échanges** entre les acteurs des systèmes agroalimentaires et des autres secteurs touchés par le changement climatique, et les programmes concernant la biodiversité, l'environnement, l'aide humanitaire et le développement.

51. **La FAO facilitera et améliorera l'utilisation de données, d'informations, de technologies numériques et de ressources scientifiques pour déclencher des interventions par les moyens suivants:**

- **en assurant la production, la collecte, l'analyse, la validation, l'harmonisation et la mise à disposition de données ouvertes** ainsi que des meilleurs données scientifiques, informations, connaissances, bonnes pratiques, innovations, outils et technologies disponibles (en exploitant les instruments existants de la FAO, notamment l'outil ex-ante bilan carbone (Ex-Act), le Modèle pour l'évaluation environnementale de l'élevage mondial et les données de FAOSTAT) en lien avec le changement climatique, son atténuation et l'adaptation à ses effets dans les systèmes agroalimentaires, au profit de la communauté internationale, des partenaires et des décideurs à différents niveaux.

- **en actualisant la base de connaissances sur les effets du changement climatique sur les systèmes agroalimentaires**, en repérant et en comblant les manques de connaissances au niveau mondial, et en réalisant d'éventuels compromis entre le climat et les ODD;
- **en participant à la création de données scientifiques et factuelles pour favoriser le stockage du carbone** dans les terres cultivées, les pâturages, les terrains de parcours, les forêts, les tourbières et autres zones humides ainsi que les océans et autres environnements aquatiques, en réduisant les émissions de CO<sub>2</sub>, CH<sub>4</sub> et N<sub>2</sub>O dans les systèmes agroalimentaires, selon qu'il conviendra, et en prêtant son concours, le cas échéant, à la conception de mécanismes du marché du carbone afin de rendre les systèmes agroalimentaires inclusifs et accessibles pour tous les producteurs agricoles et alimentaires;
- **en intégrant les risques climatiques dans les systèmes internes et la programmation de la FAO**, et ce en faisant de leur mise en évidence une norme à part entière dans le système amélioré de mesures de protection environnementales et sociales de l'Organisation et en les incorporant dans le cycle de projet de la FAO.

*B. NIVEAU NATIONAL: renforcer la capacité qu'ont les pays d'agir pour le climat*

52. La FAO donne aux Membres les moyens de définir, de hiérarchiser et d'atteindre leurs objectifs en matière de climat dans le domaine des systèmes agroalimentaires. Ce pilier s'articule autour d'une action adaptée au contexte, porteuse de transformation et dirigée par les pays, souvent fondée sur des partenariats et la collaboration, la mobilisation de financements et le renforcement des systèmes agroalimentaires durables, comme moyen de lutter contre le changement climatique. Les résultats escomptés sont les suivants:

- *Les Membres de la FAO mettent en œuvre les engagements climatiques qu'ils ont énoncés dans leurs stratégies sur les systèmes agroalimentaires et/ou le changement climatique. Ils effectuent un suivi de ces engagements, en rendent compte et les mettent en lien avec d'autres engagements et indicateurs du développement durable, notamment dans leurs rapports périodiques soumis au titre du cadre de transparence renforcée de la CCNUCC et d'autres cadres internationaux d'établissement de rapports.*
- *Les Membres de la FAO intègrent la résilience et l'adaptation face au changement climatique ainsi que son atténuation dans les politiques, textes législatifs, plans, programmes, pratiques et investissements nationaux et internationaux qui concernent les systèmes agroalimentaires, notamment au moyen des cadres de programmation par pays de la FAO et des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable.*

53. Face aux défis posés par le changement climatique au niveau des pays, il faut étudier les synergies productives et les liens entre changement climatique et systèmes agroalimentaires dans les domaines pertinents: réduction des risques de catastrophe, conservation et utilisation durable de la biodiversité – y compris protection des pollinisateurs –, restauration des écosystèmes, santé et lutte contre l'érosion des sols, santé végétale et animale, gestion intégrée des ressources foncières et hydriques, efficacité énergétique, régimes fonciers et droits territoriaux collectifs, acidification des océans, lutte contre la désertification, arrêt de la déforestation et la dégradation des terres, et amélioration de la sécurité alimentaire, de la sécurité sanitaire des aliments et de la nutrition.

54. **La FAO étoffera son assistance pour:**

- **aider les pays à renforcer leur capacité de prendre part aux négociations portant sur le changement climatique** menées dans le cadre de la CCNUCC, à leur demande, notamment leur capacité de concevoir, de mettre en œuvre et d'actualiser des engagements nationaux s'agissant de transformer les systèmes agroalimentaires et d'inverser l'appauvrissement de la biodiversité, y compris les CDN, les PNA, les stratégies REDD+ et les stratégies à long terme de développement à faibles émissions de gaz à effet de serre;

- **aider les pays à renforcer leurs institutions de recherche, de vulgarisation et de formation et leurs systèmes d'innovation**, dans l'esprit de la stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation, afin qu'ils puissent mieux faire face aux défis du changement climatique en trouvant, en mettant au point et en diffusant des solutions qui leur sont propres et sont adaptées aux circonstances locales et en étant armés pour gérer les catastrophes liées au climat et s'en relever;
- **aider les pays à développer les mesures préventives, les systèmes d'alerte rapide, l'analyse et la planification** afin d'aider à renforcer la résilience et à concrétiser le nexus action humanitaire-développement-paix;
- **améliorer la capacité qu'ont les pays de produire, de recueillir, de passer en revue, d'analyser, de communiquer et d'utiliser les données et informations** nécessaires à l'action pour le climat et faire avancer le développement du numérique, notamment les technologies liées au système d'information géographique (SIG);
- **aider les pays, s'ils en font la demande, à établir des données de référence, à suivre les progrès accomplis au regard des engagements climatiques et à communiquer des informations** à ce sujet par exemple en facilitant le suivi et l'évaluation ainsi que la conception de systèmes de mesure, de notification et de vérification des émissions et du stockage du carbone, notamment des indicateurs relatifs au CO<sub>2</sub> et aux autres gaz à effet de serre, au titre du cadre de transparence renforcée et d'autres cadres internationaux d'établissement de rapports.

55. **La FAO améliorera les partenariats et l'accès au financement pour le climat par les moyens suivants:**

- **en aidant les pays à obtenir des ressources financières pour pouvoir appliquer des mesures d'adaptation et d'atténuation à grande échelle**, et ce en mobilisant des sources et mécanismes de financement évolutifs;
- **en aidant les pays à choisir les domaines prioritaires auxquels allouer des fonds nationaux et internationaux en faveur de l'action pour le climat dans les systèmes agroalimentaires;**
- **en aidant les pays à sélectionner et à concrétiser des partenariats stratégiques publics et privés** avec des organisations régionales, nationales et locales – organisations paysannes, organisations de la société civile, organismes ayant leur siège à Rome et autres organismes du système des Nations Unies, instituts de recherche, institutions financières, etc. – et via la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire en vue d'accélérer l'action pour le climat.

56. **La FAO encouragera l'adoption de bonnes pratiques et de solutions novatrices par les moyens suivants:**

- **en aidant à cataloguer et à appliquer à plus grande échelle les bonnes pratiques existantes et les solutions technologiques, sociales, stratégiques, législatives, financières et institutionnelles novatrices** à l'appui de l'action pour le climat;
- **en aidant les pays à créer des synergies et à opérer des compromis** entre les mesures et les résultats à court et à long termes dans le cadre l'action climatique ainsi qu'entre cette dernière et les interventions menées au titre de certains ODD, notamment au moyen d'approches agroécologiques et autres méthodes novatrices<sup>47</sup>, d'approches intégrées du paysage et d'approches écosystémiques, sachant qu'il existe de nombreuses méthodes qui favorisent la durabilité de la production agricole et du développement des chaînes de valeur.

<sup>47</sup> Parmi ces approches novatrices, citons par exemple l'intensification durable, le labour zéro, l'agriculture biologique, ainsi que toutes les autres innovations et technologies favorables à des systèmes agroalimentaires durables.

57. **La FAO veillera en toutes circonstances à l'égalité et à l'inclusion afin que personne ne soit laissé pour compte, par les moyens suivants:**
- **en promouvant les moyens de subsistance**, l'inclusion, l'intégration et la participation active des femmes, des jeunes et des titulaires de droits fonciers légitimes, y compris les peuples autochtones, les groupes marginalisés et minoritaires et les personnes handicapées, à la planification, la prise de décisions et l'action pour le climat au niveau national, et en prêtant un appui technique, juridique et stratégique en faveur de politiques, de lois et de mesures climatiques inclusives et porteuses de transformation en matière de genre;
  - **en aidant les pays particulièrement menacés** et touchés par l'évolution du climat, en particulier les petits États insulaires en développement, les pays les moins avancés et les **pays en développement sans littoral**, à **élaborer leurs stratégies de résilience et d'adaptation**.
58. **La FAO prêtera un appui stratégique et juridique par les moyens suivants:**
- **en plaidant pour la prise en compte des questions liées au changement climatique** dans les politiques, les cadres juridiques et institutionnels, les stratégies, les plans de développement et de financement et les budgets nationaux et sous-nationaux qui concernent les systèmes agroalimentaires, les systèmes nationaux de protection sociale et d'autres secteurs essentiels, selon qu'il convient;
  - **en aidant les pays qui en font la demande à intégrer les questions relatives aux systèmes agroalimentaires** dans leurs stratégies et plans nationaux, notamment les PNA, les CDN, les stratégies à long terme de développement à faibles émissions de gaz à effet de serre, les plans de réduction des risques de catastrophe et les plans d'intervention humanitaire;
  - **en aidant les pays qui en font la demande à intégrer les questions liées au climat et à la biodiversité qui se recoupent** dans les plans nationaux pertinents (CDN, PNA, stratégies et plan d'action nationaux en matière de biodiversité, stratégies à long terme de développement à faibles émissions de gaz à effet de serre, cibles de neutralité en matière de dégradation des terres) et à incorporer de façon cohérente la biodiversité dans les CDN et les objectifs climatiques énoncés dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité;
  - **en promouvant des réformes des politiques et des lois** qui facilitent et renforcent résilience et l'adaptation face au changement climatique ainsi que son atténuation.

### *C. NIVEAU LOCAL: intensifier l'action climatique sur le terrain*

59. Ce pilier a pour objectif d'accélérer le soutien apporté par la FAO aux systèmes agroalimentaires aux fins du développement durable et de l'autonomisation au niveau local, en collaboration avec d'autres organismes, dont ceux ayant leur siège à Rome, et en complétant leurs activités, en particulier au profit des femmes et des hommes qui sont les plus exposés au changement climatique dans ces systèmes – à savoir les petits agriculteurs, les éleveurs, les pasteurs, les exploitants forestiers et les populations tributaires des forêts, les pêcheurs et les aquaculteurs, les travailleurs des chaînes de valeur alimentaires, les groupes de femmes, les jeunes, les enfants, les peuples autochtones, les personnes handicapées et les groupes marginalisés et minoritaires dans les zones rurales, périurbaines et urbaines –, afin d'atténuer progressivement leur vulnérabilité. Les résultats escomptés sont les suivants:

- *Les acteurs renforcent leur résilience et leur capacité d'adaptation en gérant les risques climatiques et en s'y adaptant, en particulier dans les zones les plus exposées au changement climatique, ce qui réduit les risques et accroît la durabilité des systèmes agroalimentaires, des écosystèmes et des moyens de subsistance connexes.*
- *Les acteurs contribuent à des voies de développement à faible taux d'émissions en participant à des systèmes agroalimentaires plus résilients et mieux adaptés, ce qui a des retombées bénéfiques sur le plan de l'atténuation.*

60. La FAO cherche à mobiliser les acteurs des systèmes agroalimentaires et leurs communautés, groupes et filières selon des modalités inclusives et porteuses de transformation en matière de genre, afin d'améliorer l'accès aux connaissances, aux bonnes pratiques, à l'innovation et au financement. Elle veut ainsi promouvoir le développement local durable, la sécurité alimentaire, la nutrition, la résilience et l'adaptation face au changement climatique et son atténuation, mais aussi faire en sorte que d'autres préoccupations environnementales et socioéconomiques soient prises en considération. Les solutions destinées aux petits et grands exploitants agricoles et à d'autres acteurs varient en fonction des régions ainsi que des priorités, des capacités et des ressources pouvant être consacrées à l'adaptation et à l'atténuation aux fins du développement durable. La FAO permettra aux parties prenantes locales de tirer directement des avantages de l'adoption de pratiques et approches agroalimentaires inclusives, résilientes face au climat et à faible taux d'émissions dans les exploitations, les bassins versants et les paysages terrestres et marins, tout du long des chaînes de valeur alimentaires.

61. **La FAO épaulera les acteurs locaux par les moyens suivants:**

- **en autonomisant les agriculteurs, les pêcheurs et les aquaculteurs, les gestionnaires de forêts, les populations tributaires des forêts, les gestionnaires de terres, les groupes locaux, les populations locales et d'autres acteurs au moyen de connaissances et de solutions novatrices en lien avec les systèmes agroalimentaires et le changement climatique**, et ce en encourageant l'apprentissage entre pairs (écoles pratiques d'agriculture et d'élevage, etc.), d'autres modes d'éducation, de vulgarisation et de formation, le recours aux technologies numériques aux fins du développement de l'échange de connaissances, la réduction des obstacles à l'adoption de bonnes pratiques et l'amélioration de l'accès aux ressources naturelles et financières et de leur utilisation durable;
- **en améliorant les partenariats et les initiatives qui existent déjà et en en créant de nouveaux, notamment via la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire**, afin d'aider les agriculteurs et d'autres acteurs locaux à trouver des partenaires potentiels et à collaborer avec eux, et, selon qu'il convient, à s'organiser en groupes, associations ou coopératives pour être plus à même d'agir pour le climat.

62. **La FAO favorisera la généralisation des bonnes pratiques et des innovations par les moyens suivants:**

- **en contribuant à la gestion des risques climatiques** par la communication de données plus précises sur les conséquences attendues du changement climatique au niveau local et par la diffusion de mesures peu onéreuses, inclusives et facilement accessibles de gestion des risques climatiques, y compris des systèmes d'alerte rapide;
- **en cherchant et en promouvant de bonnes pratiques et des approches novatrice en matière d'adaptation** et les avantages qui en découlent, compte tenu des conditions, des paysages terrestres et marins et des besoins des différents groupes (femmes, hommes et jeunes) au niveau local, et en faisant appel aux connaissances locales et autochtones;
- **en recensant et en promouvant les résultats associés à un faible taux d'émissions**, notamment pour la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, de CH<sub>4</sub> et de N<sub>2</sub>O et le stockage du carbone, selon qu'il convient et en gardant à l'esprit les compromis potentiels, les risques de mauvaise adaptation et les risques associés à la transition vers un développement à faible taux d'émissions de gaz à effet de serre;
- **en partageant les bonnes pratiques issues des modèles d'activité inclusifs et durables** dans les systèmes agroalimentaires;
- **en sensibilisant les acteurs, les groupes et les communautés à l'échelon local et en renforçant leurs capacités**, y compris celles des peuples autochtones, afin qu'ils soient plus à même de comprendre le financement de l'action climatique (par exemple l'évolution des possibilités liées aux marchés du carbone qui s'offrent aux secteurs agricoles, notamment le stockage du carbone et les dispositifs de compensation et



autres systèmes de rémunération des services environnementaux) et les systèmes connexes de suivi, lorsqu'ils sont disponibles, et d'en tirer parti.

## V. Mise en œuvre de la Stratégie et mesure des résultats

63. La FAO exécutera la Stratégie en s'appuyant sur son mandat et l'avantage comparatif dont elle dispose, en tant que principale institution mondiale détentrice de connaissances sur les systèmes agroalimentaires, en ce qui concerne les travaux normatifs, la coopération technique, le renforcement des capacités, les politiques et le dialogue, et en concourant aux interventions menées de l'échelle mondiale jusqu'à l'échelle locale. La FAO jouera un rôle clé: i) en fournissant des compétences techniques internationales sur les systèmes agroalimentaires et la gestion des ressources naturelles, couplées à une présence active dans les pays; ii) en jouant un rôle mobilisateur et normatif, influençant le débat international et les accords mondiaux et régionaux, et en élaborant des directives, des outils, des approches et des normes au sein d'une instance neutre; iii) en assurant la collecte et l'analyse de données au service de la prise de décisions et de l'élaboration de politiques fondées sur des éléments concrets, et en définissant des indicateurs permettant de suivre les progrès; iv) en fournissant un appui en matière de développement institutionnel, de gouvernance et de planification; et v) en aidant les Membres à mobiliser des ressources publiques et privées, en appuyant les investissements et en encourageant la coopération Sud-Sud. La FAO fait également office de plateforme neutre incontournable s'agissant de faire le pont entre la science, les politiques et la pratique, en appuyant la mise en œuvre de plusieurs initiatives, accords et traités internationaux et en contribuant à la mise en pratique des connaissances scientifiques. Le rôle normatif de la FAO, conjugué à son grand savoir-faire dans le domaine technique et en matière de politiques sur la gestion des ressources naturelles et tous les aspects des secteurs agricoles, place l'Organisation en première ligne pour faciliter le dialogue et la mise en commun d'expériences et de connaissances et pour aider ses Membres et ses partenaires à agir pour le climat dans les systèmes agroalimentaires.

64. Un plan d'action sera élaboré et guidera l'exécution de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique 2022-2031. Les résultats, produits, indicateurs, cibles, délais et responsabilités qui y seront énoncés faciliteront, à la demande des États Membres, le suivi et la communication d'informations sur l'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie et ses effets. Il faudra donc définir des indicateurs et des cibles précis concernant l'action de la FAO pour le climat qui soient correctement ventilés afin qu'il soit bien rendu compte des incidences et des retombées des interventions pour différents groupes de population, dont les hommes, les femmes, les jeunes, les peuples autochtones et les groupes marginalisés. Ces indicateurs et cibles seront harmonisés, dans la mesure du possible, avec ceux du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO et de ses DPP, ainsi qu'avec le Programme 2030 et ses ODD. Ils seront aussi alignés sur les jalons de l'Accord de Paris et le système de suivi du Cadre de Sendai et s'accorderont avec les travaux en cours sur la définition de paramètres d'adaptation internationaux.

65. Le plan d'action énoncera également les moyens par lesquels la FAO améliorera ses modalités opérationnelles pour entreprendre l'action pour le climat d'une façon efficace et cohérente, sur la base des trois piliers de la Stratégie. Il abordera, en particulier, le renforcement des capacités, la mobilisation des ressources, les partenariats et la communication nécessaires à l'exécution de la Stratégie. L'apprentissage, les connaissances et les capacités au Siège de la FAO et dans les bureaux décentralisés seront examinés au moyen d'une évaluation des besoins en capacités. Un plan de mobilisation de ressources fondé sur un budget de base et le financement externe de l'action climatique grâce à des accords de partenariat et de financement variés sera mis au point. Un plan de communication ciblé sera créé et servira à faire mieux connaître les liens entre changement climatique, pauvreté, inégalités, sécurité alimentaire et nutrition, ainsi qu'à renforcer le rôle de premier plan joué par la FAO dans la lutte contre le changement climatique dans les systèmes agroalimentaires. En outre, partager efficacement les connaissances, les bonnes pratiques et les solutions novatrices existantes à exploiter pour relever les défis climatiques permettra d'agir en temps opportun et à différents niveaux. Il importe de développer la coopération Sud-Sud et triangulaire et

d'augmenter, par exemple, le recours à la Plateforme géospatiale de l'Initiative Main dans la main<sup>48</sup> dans le cadre de l'échange d'informations et de connaissances, y compris les résultats des recherches sur l'agriculture, la foresterie et la pêche commerciales, entre les pays et les acteurs des systèmes agroalimentaires.

66. Enfin, des acteurs externes d'un large éventail de secteurs appelés à devenir des partenaires clés dans l'exécution de la Stratégie aux niveaux mondial, régional, national et local seront pris en compte dans le plan d'action. Pour que les travaux en lien avec le climat fondés sur la Stratégie et son plan d'action relèvent d'une responsabilité partagée à l'échelle de la FAO, ceux-ci seront menés avec la participation de tous les niveaux et services de l'Organisation. Le Bureau du changement climatique, de la biodiversité et de l'environnement coordonnera la mise en œuvre des activités de la FAO en matière de climat au sein de l'Organisation et se chargera du suivi et de la communication d'informations sur l'avancement et les résultats de l'exécution de la Stratégie au plan interne.

67. Le Conseil se penchera sur un examen à mi-parcours cinq ans après l'adoption de la Stratégie.

---

<sup>48</sup> <https://www.fao.org/hih-geospatial-platform/en/about/index>.

## **ANNEXE. Définition des termes tels qu'ils sont employés dans le présent document**

**Adaptation au changement climatique** (*IPCC [Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat], 2022a*). Pour les systèmes humains, démarche d'ajustement au climat actuel ou attendu ainsi qu'à ses conséquences, de manière à en atténuer les effets préjudiciables et à en exploiter les effets bénéfiques. Pour les systèmes naturels, démarche d'ajustement au climat actuel ainsi qu'à ses conséquences; l'intervention humaine peut faciliter l'adaptation au climat attendu et à ses conséquences.

**Alimentation saine** (adapté de *FAO [Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture] et al., 2021*). Une alimentation saine est composée de denrées dont la quantité et la qualité sont suffisantes pour que tous les individus croissent et se développent de façon optimale et pour garantir le bon fonctionnement de l'organisme et le bien-être physique, mental et social à tous les stades de la vie. Ce type d'alimentation aide à protéger contre la malnutrition sous toutes ses formes. Sa composition exacte varie selon les particularités des individus (âge, genre, mode de vie, par exemple). Une alimentation saine doit être diversifiée, équilibrée et sans danger pour la santé et ne contenir que des quantités limitées de graisses saturées et de graisses trans, de sucres ajoutés et de sodium.

**Approche agroécologique** (*FAO, 2019a*). L'agroécologie est l'une des approches qui peuvent permettre de nourrir durablement une population croissante et aider les pays à concrétiser les objectifs de développement durable. Elle prend en considération les interactions entre les principales caractéristiques environnementales, sociales et économiques propres aux systèmes agricoles diversifiés. Elle reconnaît le formidable potentiel du partage des connaissances et d'une connaissance plus approfondie, qui encouragent les changements comportementaux nécessaires au sein des systèmes alimentaires, pour faire de l'agriculture durable une réalité.

**Approche écosystémique** (*CBD [Convention sur la diversité biologique], 2000*). L'approche écosystémique est une stratégie de gestion intégrée des terres, des eaux et des ressources vivantes, qui favorise la conservation et l'utilisation durable d'une manière équitable.

**Atténuation du changement climatique** (*IPCC, 2022b*). Intervention humaine visant à réduire les émissions ou à renforcer les puits de gaz à effet de serre.

**Capacité d'adaptation** (*IPCC, 2022a*). Faculté d'ajustement des systèmes, des institutions, des êtres humains et d'autres organismes leur permettant de se prémunir contre d'éventuels dommages, de tirer parti des possibilités ou de réagir aux conséquences.

**Changement climatique** (*IPCC, 2022a*). Variation de l'état du climat qu'on peut déceler (par exemple au moyen de tests statistiques) par des modifications de la moyenne et/ou de la variabilité de ses propriétés et qui persiste pendant une longue période, généralement pendant des décennies ou plus. Les changements climatiques peuvent être dus à des processus internes naturels ou à des forçages externes, notamment les modulations des cycles solaires, les éruptions volcaniques ou des changements anthropiques persistants dans la composition de l'atmosphère ou dans l'utilisation des terres. On notera que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), dans son article premier, définit les changements climatiques comme des «changements de climat qui sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables». La Convention établit ainsi une distinction entre les changements climatiques attribuables aux activités humaines qui altèrent la composition de l'atmosphère et la variabilité du climat imputable à des causes naturelles.

**Désertification** (*UNCCD [Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification], 1994*). Dégradation des terres dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches par suite de divers facteurs, parmi lesquels les variations climatiques et les activités humaines.

**Diversité biologique** (*CBD, 1992*). Variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes.

**Écosystème** (*CBD, 1992*). Complexe dynamique formé de communautés de plantes, d'animaux et de micro-organismes et de leur environnement non vivant qui, par leur interaction, forment une unité fonctionnelle.

**Émission** (*UNFCCC [Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques], 1992*). Libération de gaz à effet de serre et/ou de précurseurs de tels gaz dans l'atmosphère au-dessus d'une zone et au cours d'une période donnée.

**Extrême climatique (phénomène météorologique ou climatique extrême)** (*IPCC, 2021*) Occurrence d'une valeur prise par une variable météorologique ou climatique située au-dessus (ou au-dessous) d'un seuil proche de la limite supérieure (ou inférieure) de la plage des valeurs observées pour cette variable. Par définition, les caractéristiques de conditions météorologiques extrêmes peuvent, dans l'absolu, varier d'un lieu à un autre. Lorsque des conditions météorologiques extrêmes se prolongent pendant un certain temps, l'espace d'une saison par exemple, elles peuvent être considérées comme un phénomène climatique extrême, en particulier si elles correspondent à une moyenne ou à un total en lui-même extrême (une sécheresse ou de fortes pluies pendant toute une saison, par exemple).

**Gaz à effet de serre** (*UNFCCC, 1992*). Constituants gazeux de l'atmosphère, tant naturels qu'anthropiques, qui absorbent et réémettent le rayonnement infrarouge.

**Innovation** (*UNIN [Réseau d'innovation des Nations Unies], 2019*). L'innovation consiste à proposer quelque chose d'inédit et de différent en apportant une solution nouvelle à un problème ancien, une solution ayant fait ses preuves à un problème nouveau, ou une solution nouvelle à un problème nouveau. L'innovation agricole (*FAO, 2019c*) est le processus par lequel des personnes ou des organisations utilisent pour la première fois des produits, des processus ou des modes d'organisation nouveaux ou préexistants dans un contexte spécifique afin d'accroître l'efficacité, la compétitivité, la résilience face aux chocs et la durabilité environnementale et de contribuer ainsi à la sécurité alimentaire et à la nutrition, au développement économique ou à la gestion durable des ressources naturelles. Dans le contexte des systèmes agroalimentaires, l'innovation (*HLPE [Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition], 2019*) dans sa forme verbale (le verbe «innover») désigne le processus par lequel les individus, les communautés ou les organisations apportent des changements à la conception, à la production ou au recyclage des biens et des services, ainsi qu'à l'environnement institutionnel; ces changements, qui sont autant de nouveautés dans leur contexte, favorisent les transitions vers des systèmes alimentaires durables au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition. «Innovation» est aussi employé comme nom pour désigner les changements induits par ce processus. L'innovation englobe les modifications apportées aux pratiques, normes sociales, commerciales et dispositifs institutionnels qui sont susceptibles de faire apparaître de nouveaux réseaux de production, de valorisation industrielle, de distribution et de consommation des aliments par lesquels ce qui paraît aller de soi peut être remis en question.

**Nutrition** (*FAO, 2013a*). Apport alimentaire et interaction de processus biologiques, sociaux et économiques ayant une incidence sur la croissance, le fonctionnement et la réparation de l'organisme.

**Partenariat** (*FAO, 2013b*). Coopération et collaboration entre les unités de la FAO et des acteurs extérieurs, dans le cadre d'une action menée conjointement et de façon coordonnée à la poursuite d'un objectif commun. Cela implique l'instauration d'une relation dans le cadre de laquelle toutes les parties prenantes contribuent au produit final et à l'accomplissement des objectifs fixés, et non pas seulement une relation de caractère financier.

**Puits** (*UNFCCC, 1992*). Tout processus, toute activité ou tout mécanisme, naturel ou artificiel, qui élimine de l'atmosphère un gaz à effet de serre, un aérosol ou un précurseur de gaz à effet de serre.

**Réduction des risques de catastrophe** (*UNGA [Assemblée générale des Nations Unies], 2016*). La réduction des risques de catastrophe vise à empêcher l'apparition de nouveaux risques, à réduire ceux qui existent déjà et à gérer les risques résiduels pour renforcer la résilience et, partant, contribuer à la réalisation du développement durable.

**Renforcement des capacités** (*FAO, 2019b*). Le renforcement des capacités au niveau d'un système a pour but de parvenir à des résultats plus percutants, plus porteurs de transformation et plus durables à grande échelle en permettant aux pays de prendre en mains et de piloter leur processus de développement endogène en fonction des priorités nationales. Sur le plan opérationnel, le renforcement des capacités à l'échelle d'un système donne des moyens et de l'autonomie aux personnes selon des processus interdépendants, renforce les organisations, les réseaux, les mécanismes d'action concertée et les démarches multipartites, et favorise l'instauration d'un cadre d'action et de gouvernance plus propice.

**Résilience** (*United Nations [Organisation des Nations Unies], 2021*). La résilience désigne la capacité des personnes, des ménages, des communautés, des villes, des institutions, des systèmes et des sociétés exposés à une grande diversité de risques de prévenir, d'absorber, de s'adapter, de réagir et de se relever, de façon positive, efficace et efficiente, tout en conservant un niveau acceptable de fonctionnement et sans compromettre les perspectives à long terme de développement durable, la paix et la sécurité, les droits humains et le bien-être de tous.

**Secteur privé** (*FAO, 2021b*). D'après la FAO, le secteur privé comprend un large éventail d'acteurs qui vont des agriculteurs, pêcheurs, microentreprises et petites et moyennes entreprises (telles que les coopératives, les organisations d'agriculteurs, de pêcheurs ou de producteurs et les entreprises à vocation sociale) aux grandes entreprises nationales et multinationales et fondations philanthropiques, y compris les associations sectorielles ou professionnelles et les consortiums représentant des intérêts privés. Tout consortium, organisation ou fondation financé en grande partie ou dirigé par des entités privées sera considéré comme faisant partie du secteur privé, y compris les entreprises publiques.

**Source** (*UNFCCC, 1992*). Tout processus ou activité qui libère dans l'atmosphère un gaz à effet de serre, un aérosol ou un précurseur de gaz à effet de serre.

**Systèmes agroalimentaires** (*FAO, 2021a*). Le système agroalimentaire couvre le cheminement des produits alimentaires de la ferme à la table – y compris lorsque ces produits ont été cultivés, pêchés, récoltés, transformés, conditionnés, transportés, distribués, échangés, achetés, préparés, consommés ou éliminés. Il englobe également les produits non alimentaires qui constituent aussi des moyens d'existence et toutes les personnes, activités, investissements et choix qui jouent un rôle le long de la chaîne qui nous permet d'obtenir ces produits alimentaires et agricoles. Dans l'Acte constitutif de la FAO, le terme «agriculture» et ses dérivés englobent les pêches, les produits de la mer, les forêts et les produits bruts de l'exploitation forestière.

**Vulnérabilité** (*UNGA, 2016*). Condition provoquée par des facteurs ou processus physiques, sociaux, économiques et environnementaux qui ont pour effet de rendre les personnes, les communautés, les biens matériels ou les systèmes plus sensibles aux aléas.

**BIBLIOGRAPHIE DU GLOSSAIRE**

**CBD (Convention on Biological Diversity). 1992.** Convention on Biological Diversity. Rio de Janeiro, United Nations Conference on Environment and Development.

**CBD. 2000.** The Conference of the Parties Decision. COP 5 V/6. <https://www.cbd.int/decision/cop/?id=7148>

**FAO (Food and Agriculture Organization of the United Nations). 2013a.** Nutrition Division Meeting – Programming and Documentation Service (MI198). Rome, FAO. Retrieved through FAOTERM (<https://www.fao.org/faoterm/en/>).

**FAO. 2013b.** *FAO Strategy for Partnerships with the Private Sector*. Rome, FAO. <https://www.fao.org/3/I3444E/i3444e.pdf>.

**FAO.2019a.** *The ten elements of agroecology*. A Council document FAO 163/13 rev.1. Rome, FAO. (Approved [CL 163/REP - REPORT of the Council of FAO \(2-6 December 2019\)](#)).

**FAO. 2019b.** *Sustainable Food and Agriculture: An Integrated Approach*. FAO and Elsevier, Rome.

**FAO. 2019c.** *Proceedings of the International Symposium on Agricultural Innovation for Family Farmers Unlocking the Potential of Agricultural Innovation to Achieve the Sustainable Development Goals*. Ruane, J. (ed.). [Rome](#). <http://www.fao.org/3/ca4781en/ca4781en.pdf>

**FAO. 2021a.** Report of the Council of FAO. Hundred and Sixty-sixth Session. 26 April – 1 May 2021. <https://www.fao.org/3/nf693en/nf693en.pdf>

**FAO. 2021b.** *FAO Strategy for Private Sector Engagement, 2021–2025*. Rome, FAO. <https://www.fao.org/3/cb3352en/cb3352en.pdf>

**HLPE (High Level Panel of Experts). 2019.** *Agroecological and Other Innovative Approaches for Sustainable Agriculture and Food Systems that Enhance Food Security and Nutrition. A report by the High Level Panel of Experts on Food Security and Nutrition of the Committee on World Food Security, Rome*. <http://www.fao.org/3/ca5602en/ca5602en.pdf>

**IPCC (Intergovernmental Panel on Climate Change). 2018.** *Global Warming of 1.5°C. An IPCC Special Report on the impacts of global warming of 1.5°C above pre-industrial levels and related global greenhouse gas emission pathways, in the context of strengthening the global response to the threat of climate change, sustainable development, and efforts to eradicate poverty*. V. Masson-Delmotte, P. Zhai, H.-O. Pörtner, D. Roberts, J. Skea, P.R. Shukla, A. Pirani, W. Moufouma-Okia, C. Péan, R. Pidcock, S. Connors, J.B.R. Matthews, Y. Chen, X. Zhou, M.I. Gomis, E. Lonnoy, T. Maycock, M. Tignor and T. Waterfield (eds). Geneva, IPCC. [https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/05/SR15\\_SPM\\_version\\_report\\_LR.pdf](https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/05/SR15_SPM_version_report_LR.pdf)

**IPCC. 2021.** *Climate Change 2021: The Physical Science Basis. Contribution of Working Group I to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*. V. Masson-Delmotte, P. Zhai, A. Pirani, S.L. Connors, C. Péan, S. Berger, N. Caud, Y. Chen, L. Goldfarb, M.I. Gomis, M. Huang, K. Leitzell, E. Lonnoy, J.B.R. Matthews, T.K. Maycock, T. Waterfield, O. Yelekçi, R. Yu and B. Zhou (eds.). Cambridge, Cambridge University Press. [https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/downloads/report/IPCC\\_AR6\\_WGI\\_Full\\_Report.pdf](https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/downloads/report/IPCC_AR6_WGI_Full_Report.pdf)

**IPCC. 2022a.** *Annex II: Glossary* [V. Möller, R. van Diemen, J. B.R. Matthews, J.S. Fuglestedt, C. Méndez, A. Reisinger, S. Semenov (eds.)]. **In: IPCC. 2022: Climate Change 2022: Impacts, Adaptation, and Vulnerability. Contribution of Working Group II to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change** [H.-O. Pörtner, D.C. Roberts, M. Tignor, E.S. Poloczanska, K. Mintenbeck, A. Alegría, M. Craig, S. Langsdorf, S. Löschke, V. Möller, A. Okem, B. Rama (eds.)]. Cambridge University Press. In Press. [https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg2/downloads/report/IPCC\\_AR6\\_WGII\\_Annex-II.pdf](https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg2/downloads/report/IPCC_AR6_WGII_Annex-II.pdf)

**IPCC. 2022b.** *Annex I: Glossary* [van Diemen, R., J.B.R. Matthews, V., Möller, J.S. Fuglestedt, V. Masson-Delmotte, C. Méndez, A. Reisinger, S. Semenov (eds.)]. Cambridge University Press, Cambridge, UK and New York, NY, USA. **In: IPCC. 2022: Climate Change 2022: Mitigation of Climate Change. Contribution of Working Group III to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change** [P.R. Shukla, J. Skea, R. Slade, A. Al Khourdajie, R. van Diemen, D. McCollum, M. Pathak, S. Some, P. Vyas, R.

Fradera, M. Belkacemi, A. Hasija, G. Lisboa, S. Luz, J. Malley (eds.)]. Cambridge University Press, Cambridge, UK and New York, NY, USA. [https://report.ipcc.ch/ar6wg3/pdf/IPCC\\_AR6\\_WGIII\\_Annex-I.pdf](https://report.ipcc.ch/ar6wg3/pdf/IPCC_AR6_WGIII_Annex-I.pdf)

**UNCCD (United Nations Convention to Combat Desertification). 1994.** United Nations Convention to Combat Desertification in those Countries Experiencing Serious Drought and/or Desertification, Particularly in Africa. Nairobi, United Nations Environment Programme.

**UNFCCC (United Nations Framework Convention on Climate Change). 1992.** United Nations Framework Convention on Climate Change. Rio de Janeiro, United Nations Conference on Environment and Development.

**UNGA (United Nations General Assembly). 2016.** Report of the open-ended intergovernmental expert working group on indicators and terminology relating to disaster risk reduction. A/71/664. New York.

**UNIN (UN Innovation Network). 2019.** UN Innovation Toolkit. <https://www.uninnovation.network/un-innovation-toolkit>

**UNISDR (United Nations International Strategy for Disaster Reduction). 2009.** *2009 UNISDR Terminology on Disaster Risk Reduction*. Geneva, UNISDR.

**United Nations.** 2021. *UN Common Guidance on Helping Build Resilient Societies*. Executive Summary. United Nations Sustainable Development Group.